



République du Sénégal

Evaluation du DSRP 2003-2005

Evaluation quantitative du DSRP-I (2003-2005)

Juillet 2007

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
I. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	5
1.1. STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION.....	5
1.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION.....	5
1.3. MENAGES ET STRUCTURE FAMILIALE.....	6
II. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU PROFIL DE PAUVRETÉ	7
2.1. ÉVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE	8
2.1.1. <i>Selon le milieu de résidence</i>	10
2.1.2. <i>Evolution de la pauvreté selon la région</i>	10
2.2. ÉVOLUTION DU PROFIL DE LA PAUVRETE	12
2.2.1. <i>Profil sociodémographique</i>	12
2.2.2. <i>Profil économique</i>	16
III. ANALYSE D'IMPACT PAR AXES STRATEGIQUES	18
3.1. CREATION DE RICHESSES.....	18
3.1.1. <i>Cadrage macroéconomique</i>	18
3.1.2. <i>Infrastructures de soutien</i>	19
3.2. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	21
3.2.1. <i>Pauvreté et éducation</i>	21
3.2.2. <i>Pauvreté, santé et nutrition</i>	23
3.2.3. <i>Accès à l'eau et à l'assainissement</i>	25
3.2.4. <i>Principal type de toilette utilisé</i>	28
3.3. AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES	31
3.3.1. PAUVRETE DES GROUPES VULNERABLES	31
3.3.1.1. <i>Evolution de la pauvreté des groupes vulnérables</i>	31
3.3.1.2. <i>Fragilité du tissu économique en milieu rural</i>	32
3.3.1.3. <i>Accès aux services sociaux de base des populations rurales</i>	33
3.3.2. <i>Politiques et dépenses du secteur public en faveur de la gestion des risques</i>	34
IV. EVALUATION DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP	36
4.1. SUIVI QUANTITATIF DU DSRP-I.....	36
4.2. EVALUATION DE LA STRATEGIE DE FINANCEMENT	36
4.3. EVALUATION DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE	37
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES	39
VI. ANNEXES	41

SIGLES ET ABREVIATIONS

ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CM	Chef de Ménage
FDD	Fonds de Dotation à la Décentralisation
PIB	Produit Intérieur Brut
TBS	Taux Brut de Scolarisation
PEPAM	Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire
DSRP	Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
DR	District de recensement
FECL	Fonds d'Équipement aux Collectivités Locales
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
DTC3	Diphthérie -Tétanos -Coqueluche
EDS	Enquête Démographique et de Santé
MSN	Ministère de la Solidarité nationale
MFDS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence.....	10
Tableau 2 : Situation matrimoniale et incidence pauvreté.....	13
Tableau 3 : Type de toilettes utilisées et incidence pauvreté	14
Tableau 4 : Principale Source d'approvisionnement en eau et incidence de la pauvreté.....	14
Tableau 5: Pauvreté et source d'énergie pour la cuisson	15
Tableau 6: Pauvreté et mode d'énergie pour l'éclairage.....	15
Tableau 7: Activité actuelle du CM/1er passage et pauvreté.....	15
Tableau 8: Statut d'occupation et pauvreté	16
Tableau 9: Accès à un marché de produits alimentaires selon la région.....	20
Tableau 10: Accès à un marché de produits alimentaires selon le milieu de résidence	20
Tableau 11: Accès à un transport public selon la région.....	20
Tableau 12: Accès à un transport public selon le milieu de résidence	21
Tableau 13: Accès à une école primaire selon la région	22
Tableau 14: Accès à une école primaire selon le milieu de résidence.....	22
Tableau 15: Accès à une école secondaire selon la région	22
Tableau 16: Accès à une école secondaire selon le milieu de résidence.....	23
Tableau 17: Pauvreté et éducation.....	23
Tableau 18 : Evolution des indicateurs du secteur de la santé.....	24
Tableau 19: Accès à un service de santé selon la région	25
Tableau 20: Accès à un service de santé selon le milieu de résidence.....	25
Tableau 21: Sources d'approvisionnement en eau selon la région.....	26
Tableau 22: Accès à une source d'eau selon la région	27
Tableau 23: Accès à une source d'eau selon le milieu de résidence	27
Tableau 24: Type de toilette utilisé selon la région.....	28
Tableau 25: Type de toilette utilisé selon le milieu de résidence	28
Tableau 26: Mode d'éclairage selon la région	29
Tableau 27: Mode d'éclairage selon le milieu de résidence	30
Tableau 28: Combustible de cuisine.....	30

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1</i> : Répartition de la population selon la région administrative	6
<i>Figure 2</i> : Analyse factorielle du profil régional (2002)	11
<i>Figure 3</i> : Répartition en % des ménages selon le statut d'occupation et le milieu de résidence.....	31
<i>Figure 4</i> : Prévalence de la pauvreté selon le milieu de résidence et selon l'âge du chef de ménage.....	32
<i>Figure 5</i> : Prévalence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage	33

I. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

1.1. Structure et caractéristiques de la population

La population du Sénégal est estimée, à environ, 11387113 habitants en 2005. Avec 52,0% de l'effectif total, la population féminine reste dominante, même dans les villes autres que Dakar où cette proportion est légèrement plus faible (51,0%). Cette population était de 10 425 000 en 2002 (ESAM II), soit un accroissement moyen annuel de 2,23%.

La structure par âge présente les caractéristiques d'une population très jeune. En effet, les moins de 20 ans représentent plus de 54,4 % (55,6% ESAM 2) de la population totale alors que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,9%. Ces résultats sont concordants avec ceux observés par le RGPH III et l'EDS IV. L'enquête montre aussi que plus d'un Sénégalais sur quatre (42,4%) a moins de 15 ans, ce qui se traduit par un taux de dépendance démographique assez élevé de 46,0%. Ce taux, défini comme le rapport entre les moins de 15 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus, à la population de 15 à 64 ans, mesure la charge qui pèse sur la population active. Au sens démographique du terme, 86 personnes potentiellement inactives (enfants de moins de 15 ans et personnes âgées) sont à la charge de 100 adultes.

Par ailleurs, le nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans) est estimé à 2 920 249 et celui des naissances vivantes au cours des douze derniers mois à 354 593, ce qui correspond à un taux globale de fécondité générale de 121 enfants pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2005, contre 179 pour 1000 en 2002.

L'importance de ce taux est assez indicative de l'ampleur des besoins d'assistance en matière de santé de la reproduction et, d'une manière plus générale, des soins de santé de la mère et de l'enfant.

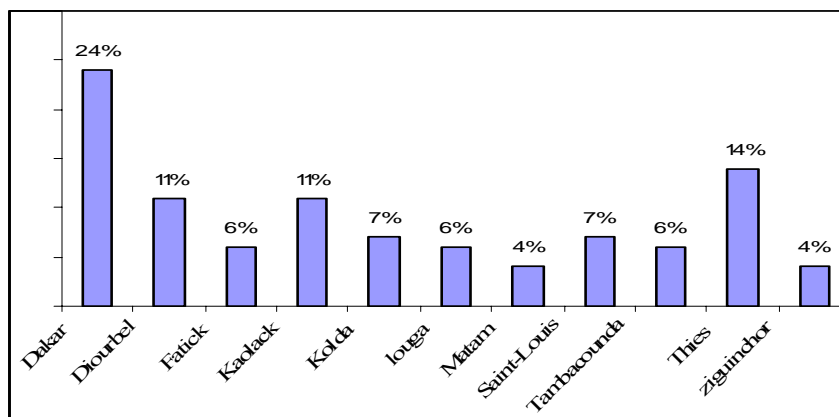
Ce déterminant de la croissance de la population sénégalaise influe significativement sur la demande d'éducation. L'effectif des enfants en âge de fréquenter l'école primaire (7-12 ans) est estimé à 1 992 100 personnes dont 1 295 800 qui vivent en milieu rural, soit exactement 65%.

1.2. Répartition géographique de la population

La répartition de la population totale entre villes et campagnes montre une prédominance rurale 58,4% contre 41,6% en milieu urbain, même si le poids des ruraux tend à baisser au profit de Dakar, du fait de la migration (exode rural, migration interne). Cependant, l'aggravation du déséquilibre entre la Capitale, Dakar, et les autres villes est très marquante : 24,1% vivent dans la région de Dakar qui ne couvre que trois millièmes du territoire national alors qu'environ 17,5% seulement résident dans les autres villes. Près de 6 citoyens sur 10 (57,8%) vivent à Dakar.

La répartition par région administrative est aussi très inégale : plus de la moitié de la population 50,73% réside dans l'axe Dakar (24%) - Thiès (14,4%) - Diourbel (11,2%). En revanche, les régions de Matam (3,8%), Ziguinchor (3,9%), Tambacounda (5,2%), Louga (5,2%) et Fatick (6,1%), zones d'émigration pour la plupart, sont les moins peuplées du pays: les cinq régions réunies sont moins peuplées que celle de Dakar.

Figure 1: Répartition de la population selon la région administrative



Source : DPS, ESPS 2005

1.3. Ménages et structure familiale

Le statut matrimonial concerne la population de 15 ans et plus. L'analyse révèle que six femmes sur dix et près de cinq hommes sur dix sont en union, ce qui présage d'une pratique de la polygamie encore assez répandue. La moitié des femmes mariées vivent dans des unions polygames alors qu'un peu plus du quart des hommes (26,5%) seulement ont plus d'une épouse. Le célibat est moins fréquent chez les femmes (29% contre 50,1% chez les hommes). La proportion de veuves et divorcées représente 11,2% des femmes et moins de 2% des hommes ; cette différence reflète les effets multiplicateurs de la polygamie sur le veuvage et le divorce sur les femmes.

Au niveau national, le nombre de ménages est estimé à environ 1 296 448 dont 20,0% dirigés par des femmes. Les femmes chefs de ménage sont plus fréquentes en milieu urbain (29,5% à Dakar, 28,5% dans les autres villes et 11,6% seulement en milieu rural). Ce qui reflète, dans une certaine mesure, la tendance à une grande autonomisation des femmes, dans un contexte où les valeurs modernes influent petit à petit sur les rôles et responsabilités de celles-ci, aussi bien dans le ménage qu'en dehors.

La composition des ménages est restée stable dans le temps, indiquant le maintien des valeurs culturelles solidement enracinées qui favorisent la famille élargie. Dans le contexte actuel du Sénégal, on peut penser que ces normes qui se reflètent dans les attitudes et comportements des individus, sont renforcées par la situation de forte dépendance économique comme le montrent les indicateurs d'emploi présentés dans ce rapport. Ainsi, les composantes de la famille nucléaire ou biologique (le chef de famille, ses épouses et ses enfants) constituent 64% des membres du ménage. Environ 42,5% des membres sont des enfants biologiques du chef de ménage, 18,0% ses petits fils, ses nièces ou neveux et 11,0% ses épouses. Moins de 2% des membres n'ont aucun lien avec le chef de ménage. Paradoxalement les caractéristiques de la famille élargie sont plus présentes dans les autres villes qu'à Dakar et en milieu rural. En effet, la proportion des membres du ménage qui ne sont ni conjoints ni enfants biologiques du chef de ménage est plus importante dans les autres villes (39,0%) qu'à Dakar (36,0%) et en milieu rural (35,4%). Il convient de noter, cependant, que les épouses sont plus présentes dans les ménages ruraux (12,0% contre moins de 9,0% pour le milieu urbain)

tandis que la présence des petits fils et des autres parents est plus marquée dans les villes (près de 20,0% contre moins de 16,0% en milieu rural).

II. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU PROFIL DE PAUVRETÉ

Les différentes mesures de politique économique mises en œuvre à travers le DSRP (2003-2005), notamment celles adoptées pour créer davantage de richesses dans le contexte d'un cadre macroéconomique de qualité, et accroître l'accès des populations aux services sociaux de base avaient pour principaux objectifs de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous les ménages et plus particulièrement, des populations pauvres. Dans ce contexte, l'analyse de l'évolution de la pauvreté au cours de la période de mise en œuvre du DSRP, sur la base d'une enquête sur le suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS), revêt un intérêt particulier dans la mesure où il s'agit en réalité d'une évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre en termes de réduction de la pauvreté.

Comme indiqué dans les analyses qui suivent, les résultats provisoires de l'ESPS 2005 montrent que des performances notables ont été enregistrées dans la lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté monétaire a connu une baisse significative entre 2001 et 2005. Au niveau ménage, elle serait passée de 48,5% à 42,6% sur cette période. Soit plus de 5 points de baisse ! Cette performance va au delà des estimations qui prévoyaient un taux de prévalence de la pauvreté de près de 44% en 2005, sous l'hypothèse de constance des inégalités. Au niveau des populations, le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a sensiblement baissé pour atteindre 50,6% en 2005 (57,1% en 2001). Ce qui conforte l'idée selon laquelle la croissance économique réalisée est davantage pro-pauvre que d'habitude.

Encadré 1 : Calcul du seuil global dans le cadre de l'esps

Le calcul du seuil global (SG) est obtenu à partir des deux seuils alimentaires (SA) et non alimentaires (SNA) par la formule suivante :

$$SG = SA + SNA$$

a. Calcul du seuil alimentaire

Pour chaque zone donnée (milieu urbain ou milieu rural d'un département), le seuil alimentaire est déterminé en faisant la somme des valeurs sur le marché des produits composant le panier alimentaire (26 produits) de 2400 kilo calories.

$$SA_j^u = \sum_{i=1}^{26} pm_i \times q_i \quad SA_j^r = \sum_{i=1}^{26} pm_i \times q_i$$

où SA_j^u est le seuil alimentaire du milieu urbain du département j

SA_j^r est le seuil alimentaire du milieu rural du département j

pm_i est le prix moyen du produit i calculé à partir des relevés de prix effectués dans les marchés urbains et ruraux du département j

q_i est l'équivalent en kg du contenu en calorie du produit i (voir annexe)

Le prix moyen pm_i est la moyenne arithmétique des prix unitaires moyens (Pum.) du produit i relevés dans les marchés de référence de la zone

j. Dans un marché, le nombre de prix relevés n'est pas toujours égal à 3. Ce diviseur qui permet d'obtenir le prix unitaire moyen sur plusieurs relevés, varie selon le produit et le nombre de vendeurs. Pour un produit donné, on peut trouver un seul vendeur, par exemple. Dans ce cas on aura un seul prix pour ce produit. Pour 2 relevés, le diviseur sera 2. Dans certaines zones surtout rurales, le nombre de marchés n'est pas toujours égal à 3. Ce qui fait qu'on calcule le prix moyen du produit i qu'on affecte à toute la zone. Dans d'autres cas, il a été constaté l'absence de prix de certains produits (dus à des problèmes de saisie). Ainsi, il a été procédé à des imputations. Le principe d'imputation repose sur la proximité de la zone. Si dans un marché d'une zone rurale (respectivement urbaine), on constate une absence de prix d'un produit donné, on prend le prix de la zone rurale (respectivement urbaine) la plus proche.

b. Calcul du seuil non alimentaire

L'estimation du seuil global de pauvreté, comme énoncé précédemment, procède du calcul des seuils alimentaire et non alimentaire. Dans la mesure où la consommation totale comprend aussi des biens non alimentaires et des services, la ligne de pauvreté totale doit tenir compte de ces derniers. Pour cela, le seuil alimentaire est majoré d'un certain montant estimé à partir des dépenses non alimentaires des ménages dont les dépenses alimentaires sont « proches » de ce seuil. Il s'agit, dans l'approche choisie ici, de calculer la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte pour tous les ménages dont les dépenses alimentaires par équivalent adulte sont comprises dans un intervalle de consommation alimentaire de plus ou moins 5% autour du seuil alimentaire. L'estimation est faite séparément pour chaque département.

N.B : La ligne de démarcation entre pauvres et non pauvres appelée « seuil global de pauvreté » n'est pas calculée ni au niveau national, régional, des strates (Dakar urbain, Autres villes, milieu rural) car cela serait contraire aux objectifs de l'enquête dont le niveau de désagrégation est le département. La comparaison entre l'ESAM II et l'ESPS ne peut se faire donc qu'en termes d'incidence, de profondeur et de sévérité de la pauvreté mais pas en termes de seuils de pauvreté.

Explication par un exemple : Si au département de Kolda rural le seuil est de 500 FCFA par jour, un ménage disposant d'une dépense par équivalent adulte et par jour de 505 FCFA est non pauvre alors que si on considère un seuil national de 550 FCFA/équivalent adulte/jour, ce même ménage devient riche. Ce qui est une contradiction. Pour respecter le principe de l'enquête qui est d'être représentatif jusqu'au niveau départemental, calculer un seuil national apparaît non pertinent.

Pour calculer alors l'incidence de la pauvreté au niveau national dans le cadre de l'ESPS, il s'agit tout simplement de cumuler tous les pauvres de tous les départements et de rapporter ce cumul au nombre total de ménages du Sénégal. Les développements qui suivent rappellent le cadre théorique de calcul des différents indicateurs de pauvreté.

2.1. Evolution de l'incidence de la pauvreté

L'analyse de l'évolution de la pauvreté est faite à partir des deux enquêtes ESAM II et ESPS réalisées au niveau national, respectivement en 2001/2002 et en 2005/2006. Pour comparer les résultats des deux enquêtes, les différents indicateurs sont calculés selon la même approche méthodologique basée sur l'estimation des coûts des besoins de base. Les éléments communs aux deux enquêtes permettent ainsi d'apprécier cette évolution.

Sur la base des résultats de l'ESPS, la tendance à la baisse de la pauvreté monétaire observée entre 1995 et 2002 s'est poursuivie entre 2002 et 2005, notamment sur la période de mise en œuvre du DSRP 1. Le taux de pauvreté a accusé une baisse significative, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6 % en 2005. Il apparaît, ainsi, plus clairement, que la période 2001-2005 marque une accélération de la réduction de la pauvreté, avec une baisse de 3,2% en moyenne annuelle.

Encadré 2 : Calcul des indicateurs de la pauvreté

Le seuil de pauvreté étant choisi il va falloir mesurer celle-ci. Foster, Greer et Thorbecke ont mis au point en 1984 un ensemble de mesures qui permettent à la fois pour différentes valeurs d'un paramètre réel positif de tenir compte de la situation des pauvres. Ce paramètre est appelé degré d'aversion à la pauvreté. Cet ensemble de mesures est de la forme suivante :

$$P_{\alpha} = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z)^{\alpha} \quad \text{où } \begin{array}{l} n = \text{l'effectif de la population totale} \\ q = \text{effectif de la population pauvre} \\ z = \text{le seuil de pauvreté} \\ y_i = \text{le revenu du ménage } i \text{ pauvre} \\ \alpha = \text{paramètre d'aversion à la pauvreté} \end{array}$$

L'ensemble de mesure P_{α} permet, pour différentes valeurs de α , de mesurer l'étendue de la pauvreté, sa profondeur et sa sévérité. Il a aussi l'avantage d'être décomposable, ce qui permet de calculer ces mesures pour chaque groupe de la population, si celle-ci est subdivisée en sous groupes disjoints, ainsi que la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale.

Généralement on utilise les valeurs 0, 1 et 2 de α pour mesurer la pauvreté.

a. L'incidence de la pauvreté ($\alpha = 0$)

Pour $\alpha = 0$ on obtient $p_0 = q/n = H$. P_0 est la mesure la plus simple de la pauvreté, elle permet d'obtenir, dans une population donnée, le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté préalablement fixé. Noté H parfois, il est appelé incidence de la pauvreté. Cette mesure p est la plus couramment utilisée et donne une idée assez simple et concrète de la pauvreté; mais elle est insuffisante à d'autres égards. En effet, cette mesure indique qu'il y a x% de pauvres dans la population, mais elle ne prend pas en considération les différences dans les dépenses des populations pauvres. Ainsi si A et B sont deux individus vivant en dessous du seuil de pauvreté z avec une dépense de A deux fois plus importante que celle de B ils seront traités de la même manière.

b. La profondeur de la pauvreté ($\alpha = 1$)

$$\text{Pour } \alpha = 1 \text{ on a } p_1 = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z) \\ = (q/n) * (1 - y_p/z) \quad \text{où } y_p = \text{revenu moyen des pauvres}$$

p^1 est une meilleure mesure de la pauvreté que p^0 car elle prend en considération l'écart proportionnel du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté $((z - y^p)/z)$ et la proportion des pauvres dans la population totale (q/n). Appelé profondeur de la pauvreté p^1 donne une idée de l'intensité de celle-ci, p^1 peut aussi être considéré comme un indicateur de mesure des possibilités d'éliminer la pauvreté. En effet, $p^1 * z$ est le revenu moyen par tête, dans une situation de parfait ciblage, pour éradiquer la pauvreté.

Si l'écart de pauvreté est égal à environ 0,20 et si la consommation moyenne des ménages est égale à la ligne de pauvreté (comme c'est plus ou moins le cas au Sénégal), le transfert de liquidités nécessaire pour abolir la pauvreté (sous l'hypothèse de transferts parfaitement ciblés visant les pauvres) est 20% de la consommation moyenne.

Cependant cet indicateur a l'inconvénient de ne pas prendre en considération les différences d'intensité de la pauvreté dans la mesure où il tient compte uniquement du revenu moyen des pauvres mais non des variations de celui-ci.

c. La sévérité de la pauvreté

L'indicateur p_2 ($\alpha = 2$) permet de corriger l'insuffisance de p_1 dans la mesure

où $p_2 = (1/n) * \sum ((z - y_i)/z)^2$ pondère les écarts de pauvreté par eux mêmes ce qui donne plus de poids aux revenus les plus faibles. C'est par excellence l'indicateur de ciblage pour réduire la pauvreté.

d. Les indices de contribution à la pauvreté

Un autre avantage, de la famille de mesures p_{α} est qu'elle est décomposable. Ceci signifie que si la population est subdivisée en k sous-groupes disjoints, on pourra calculer les indices de pauvreté et la contribution à celle-ci de chaque sous-groupe. En effet, si l'on fait une partition de la population en j catégories où j varie de 1 à m, si $p_{j,\alpha}$ est la valeur de p_{α} calculée pour la catégorie j uniquement et si k_j ($k_1 + k_2 + \dots + k_m = 1$) est la proportion de la catégorie j dans la

$$\text{population totale on : } p_{\alpha} = \sum_{j=1}^{j=m} k_j * p_{j,\alpha} \quad \text{et la contribution de chaque catégorie est donnée par la formule : } c_j = (k_j * p_{j,\alpha} / p_{\alpha})$$

$$p_{j,\alpha} / p_{\alpha}$$

Le calcul des c_j permet de déterminer les zones ou groupes socio-économiques où il y a concentration de la pauvreté ce qui est un moyen supplémentaire de ciblage des zones de pauvreté.

A l'instar de l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté a diminué sur la période de mise en œuvre du DSRP de première génération, en passant de 14,8% à 13,4%, exprimant un rapprochement moyen du niveau de vie des pauvres à la ligne de pauvreté. Sur le plan des inégalités, la situation s'est améliorée entre 2001 et 2005. Le coefficient de GINI a légèrement baissé sur la période, en passant de 34,1% à 31,9%.

2.1.1. Selon le milieu de résidence

L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir des différences qui montrent que le niveau de pauvreté et l'ampleur des disparités entre milieux de résidence ne tendent pas à s'atténuer dans le temps. L'incidence de la pauvreté en milieu rural a connu une légère baisse entre 2001 et 2005, en passant de 57,5% à 55,6%. Par contre, la baisse de l'incidence de la pauvreté est nettement plus importante dans les autres villes (43,3 à 30,8%) et à Dakar (33,3% à 25,3%).

Sur la même période, il a été constaté, une baisse de la profondeur de la pauvreté à Dakar et dans les centres urbains. Mais en milieu rural, elle s'est légèrement aggravée, en passant de 17,8 à 18,8%.

Si en milieu urbain, il peut être constaté sur la même période, une tendance à la baisse des inégalités au niveau ménage, en milieu rural, la situation est différente. En effet, l'indice de Gini est passé, entre les deux périodes, à Dakar de 41,9% à 35,3% contre 38,3% à 32,1% dans les autres centres urbains et 29,9% à 31,4% en milieu rural.

Tableau 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence

	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural
	2001-02							
Incidence de la pauvreté (%)	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Profondeur de la pauvreté (%)	14,8	9,5	13,4	17,8	18,3	12,0	16,1	21,4
Gravité de la Pauvreté (%)	6,2	3,7	5,7	7,5	7,9	4,7	6,9	9,4
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1
	2005-06							
Incidence de la pauvreté (%)	42,6	25,3	30,8	55,6	50,6	32,4	38,6	61,7
Profondeur de la pauvreté (%)	13,4	6,3	8,5	18,8	16,1	8,2	10,7	21,4
Gravité de la Pauvreté (%)	6,0	2,3	3,5	8,9	7,3	3,0	4,4	10,2
Coefficient de Gini	35,1	35,3	32,1	31,4	32,0	31,9	28,9	30,2
Contribution	100	16,6	13,3	70,1	100	15,4	13,4	71,2

Source : DPS, ESAM 95, ESAM 2002 et ESPS 2005

2.1.2. Evolution de la pauvreté selon la région

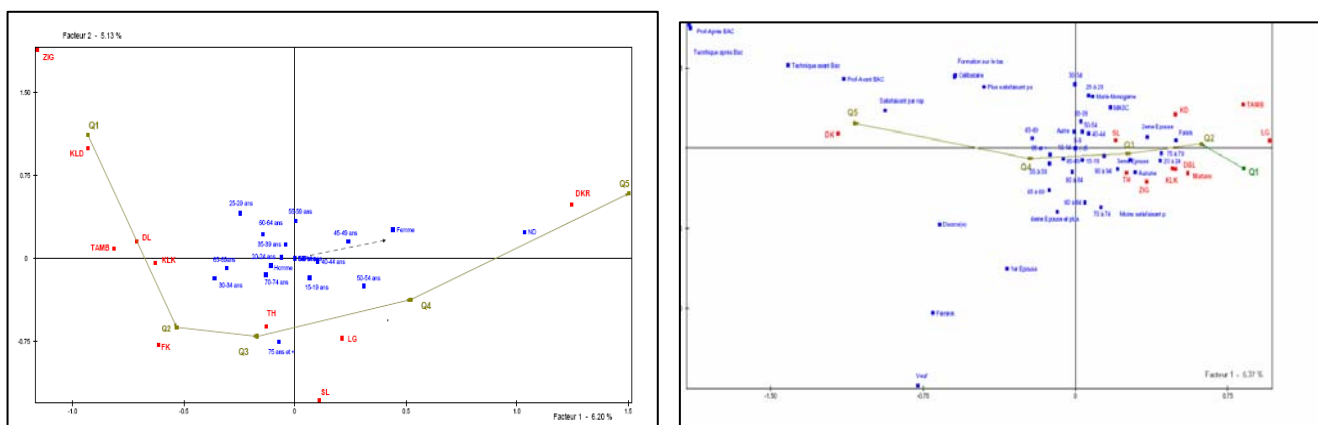
Les résultats de l'ESPS en 2005 montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à une autre. La région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, malgré son niveau élevé de contribution à la pauvreté (16,6% pour les ménages et 15,6% pour les individus). A l'opposé, c'est dans les régions de Tambacounda et Louga que la pauvreté des ménages est la plus prononcée.

Si en 1995 l'incidence de la pauvreté des ménages était de 61,4% au niveau national, en 2001, elle serait passée à 48,5% pour ne toucher que 42,6% de ménages sénégalais en 2005. En milieu urbain, une baisse notable a été enregistrée au niveau des villes. L'incidence est passée de 33,3% en 2001 à 25,3% en 2005 à Dakar et respectivement de 43,3% à 30,8% dans les autres villes.

Les régions de Dakar (16.8%), Thiès (13.8%) Kaolack (11.7%) et Diourbel (11.1%) contribuent pour plus de la moitié à la pauvreté (52.4%). Il faut dire que ces régions représentent presque 60% de la population.

Par ailleurs, la pauvreté pèse surtout sur les jeunes générations (les moins de 25 ans) ne disposant d'aucune formation et les plus âgées (75 ans et plus). Ces personnes sont de moins en moins satisfaites de leur situation par rapport à la pauvreté, contrairement aux autres populations ne disposant pas de formation mais se situant aux âges intermédiaires (25-44 ans et 50-54 ans) qui présentent ainsi un risque de pauvreté moindre que les premiers. A l'inverse, le risque de pauvreté est des plus faibles entre 45 et 49 ans et notamment, pour ceux d'entre eux disposant d'une qualification ou d'une formation supérieure. Toutefois, une remontée de pauvreté dans cette catégorie de chefs de ménages est plus probable chez les femmes veuves, divorcées ou vivant dans des familles de large polygamie (plus de 4 épouses).

Figure 2 : Analyse factorielle du profil régional (2002)

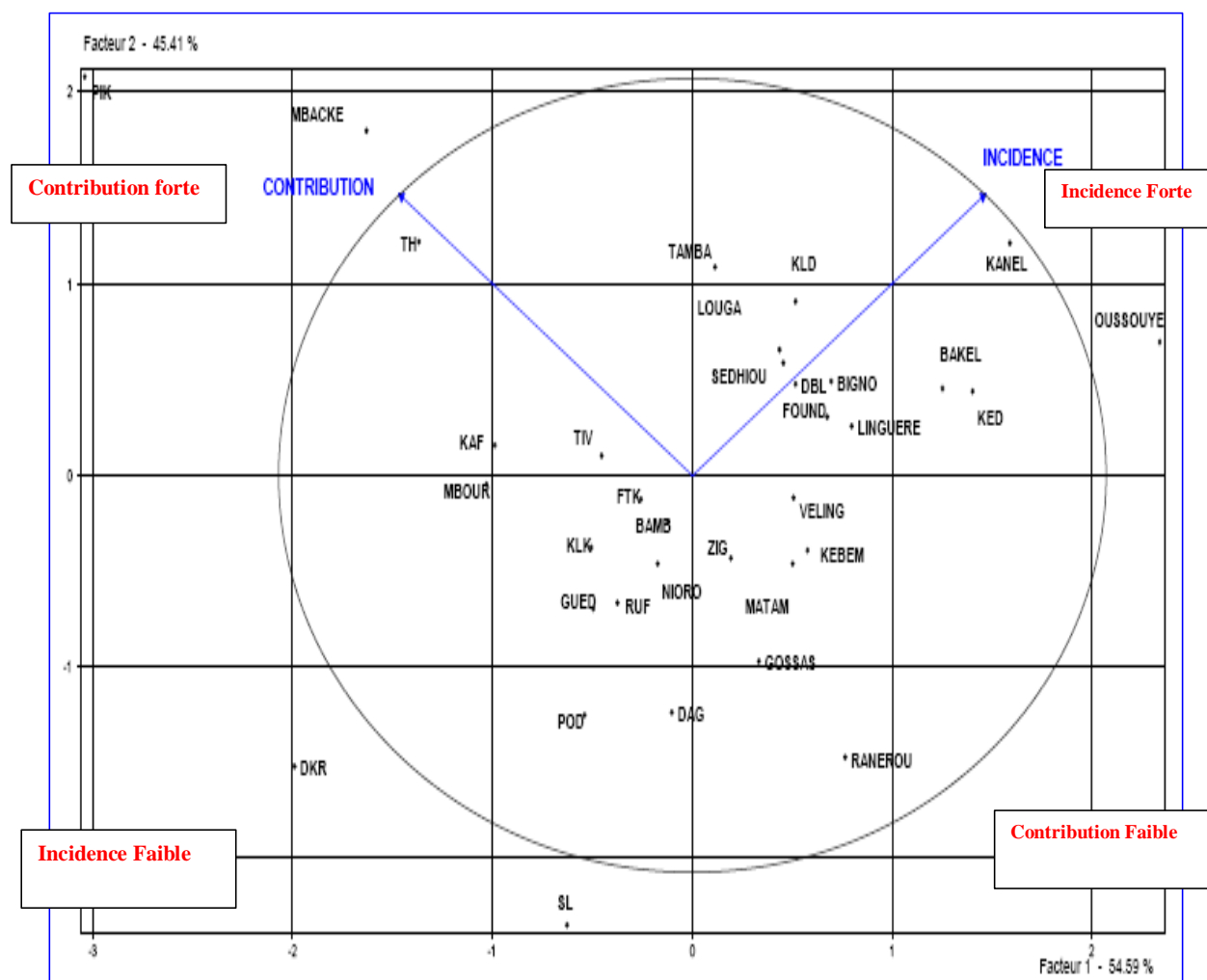


Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

L'analyse factorielle montre que les femmes chefs de ménage continuent à être moins pauvres dans l'ensemble des personnes pauvres par rapport à leur poids dans la population. Toutefois, en leur sein la situation est défavorable aux femmes divorcées, veuves et celles vivant dans des ménages polygames en tant que 4ème épouse ou au-delà. Ainsi, même si elles étaient satisfaites de leur situation en 2002, elles ne le sont plus en 2005, dans leur majorité.

L'évolution de la pauvreté est défavorable aux ménages de grande taille. Plus la taille des ménages est grande, plus le risque de pauvreté est grand, c'est-à-dire plus le niveau de vie baisse.

Figure 3 : Incidence de la pauvreté et contribution selon les départements



Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

2.2. Evolution du profil de la pauvreté

2.2.1. Profil sociodémographique

L'incidence de la pauvreté est toujours plus faible parmi les ménages dirigés par une femme. Notons d'emblée que la proportion de ménages dirigés par un homme est resté quasi stable durant la période de mise en œuvre du DSRP I, passant de 80% en 2002 à 80,8% en 2005.

En 2002, 37% des ménages dirigés par une femme étaient pauvres contre 51% pour les ménages dirigés par un homme. Alors qu'en 2005 seulement 30,9% des ménages dirigés par une femme sont pauvres contre 45,5% des ménages dirigés par un homme.

Ainsi, sur la période 2002/2005, il a été enregistré une diminution de 6,1 points l'incidence de la pauvreté chez les ménages dirigés par une femme contre 5,5 points pour les autres types de ménages, soit respectivement des baisses relatives de 16,5% et 10,9%.

L'âge du chef de ménage est corrélé positivement avec la prévalence de la pauvreté. En effet, en 2005, 33,4% des ménages dirigés par une jeune personne (15 et 34 ans) sont pauvres contre 41,1% des ménages dont le chef est âgé entre 35 et 59 ans

et 48,2% des ménages dirigés par une personne du 3ème âge. Ces derniers ont enregistré durant la période de mise en œuvre du DSRP I de première génération, une diminution de 6,5 points, soit 2,7% en termes relatifs. Cette amélioration est due à plusieurs facteurs comme l'instauration de système de prise en charge.

L'incidence de la pauvreté est toujours plus accentuée chez les ménages dont le niveau d'instruction du chef de ménage est le plus bas. Si on compare les résultats de 2001 à ceux de 2005, il a été constaté une augmentation de l'incidence chez les ménages à faible niveau d'instruction entre 2001 à 2005. Cette incidence est passée de 55% à 57,5% pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction. Pour les ménages dont le chef est de niveau primaire, l'incidence est passée de 46% à 35,0%. Elle baisse également dans les ménages où le chef a atteint le niveau secondaire (26% en 2001 contre 20,5% en 2005) ou supérieur (12,5% en 2001 contre 5,3% en 2005). La contribution des chefs de ménage ayant atteint le secondaire ou le supérieur est négative.

Par rapport à la taille des ménages, le profil de 2002 est confirmé par les données de l'enquête de 2005, **la probabilité d'être pauvre augmente au fur et à mesure que la taille du ménage s'élargit.** La taille moyenne des ménages des 20% les plus pauvres est passée de 10 personnes à 11 personnes de 2002 à 2005. En ce qui concerne les 20% les plus riches, la valeur n'a pas changé entre 2002 et 2005.

La taille moyenne des ménages est estimée à 9 personnes et un ménage sur trois compte 11 personnes ou plus. La fréquence des ménages de grande taille peut s'expliquer par la structure familiale décrite plus haut qui est caractéristique des sociétés traditionnelles où la famille élargie est la norme. Estimée à 9,8 en 2001-2002 (ESAM II), la taille moyenne tend vers une baisse dans le temps (une personne) mais reste encore élevée par rapport aux pays de la sous région. Cette tendance à la baisse peut être due à l'urbanisation continue : la taille moyenne passe de 10 personnes par ménage en milieu rural à 9 dans les autres villes et à 8 seulement à Dakar.

Tableau 2 : Situation matrimoniale et incidence pauvreté

Statut Matrimonial	2002	2005
Marié monogame	46,9%	40,5%
Marié polygame	56,0%	49,6%
Célibataire	23,1%	32,8%
Veuf	45,1%	36,8%
Divorcé	34,5%	32,8%
Total	48,5%	42,6

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

La pauvreté est beaucoup plus prononcée chez les ménages polygames. Sur la période 2001-2005, en dehors des célibataires, la baisse de l'incidence de la pauvreté est notée quelque soit la situation matrimoniale. Cette baisse est beaucoup plus nette chez les ménages monogames qui ont évolué avec une incidence de la pauvreté qui

passé de 46,9% à 37,9% entre 2002 et 2005. La prévalence de la pauvreté constatée en 2002 s'est confirmée en 2005 chez les ménages polygames.

Tableau 3 : Type de toilettes utilisées et incidence pauvreté

Type de toilettes utilisées	2002	2005
Aucun	54,7%	60,2
Chasse d'eau avec égout	14,1%	15,1
Chasse d'eau avec fosse Septique	36,5%	28,7
Cuvette/Seau	47,2%	49,2
Latrines Couvertes	55,1%	47,0
Latrines Non Couvertes	65,4%	64,1
Latrines Ventilées Améliorées	53,8%	21,0
Autres	62,5%	54,9
Total	48,5%	42,6

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Comme le confirment les données de l'enquête de suivi (ESPS 2005), la pauvreté est moins prononcée chez les ménages possédant un système d'assainissement adéquat. Durant la période de mise en œuvre du DSRP, les ménages sans système d'assainissement adéquat ont connu une augmentation de l'incidence de la pauvreté, passant de 54,7% en 2002 à 60,2% en 2005; soit en termes relatifs 10%. La baisse la plus importante de l'incidence est notée chez les ménages utilisant les Latrines Ventilées Améliorées (LVA). Pendant cette même période, le taux de pauvreté, chez eux, est passé de 53,8% en 2002 à 21,0% en 2005.

Tableau 4 : Principale Source d'approvisionnement en eau et incidence de la pauvreté

Source d'approvisionnement en eau	2002	2005
Robinet Intérieur	30,5%	25,4
Robinet Public	55,3%	58,3
Robinet du Voisin	43,2%	49,2
Puits Protégé	66,9%	54,3
Puits Non Protégé	66,6%	59,1
Forage	39,0%	56,6
Vendeur d'eau	55,6%	46,0
Source/Cour d'eau	42,2%	54,2
Autre	60,9%	59,4
Total	48,1%	42,6

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

L'accès à une source d'eau potable peut bien révéler une situation de non pauvreté. Les résultats de l'ESPS montrent que l'incidence de la pauvreté est corrélée négativement avec la qualité de la principale source d'approvisionnement eau. Sur la période de mise en œuvre du DSRP de première génération, les ménages utilisant le robinet public, le robinet du voisin, le forage ou une source ou cours d'eau, ont constaté une progression du degré de pauvreté. L'incidence est passée entre 2002 et 2005, respectivement de 55,3% ; 43,2% ; 39,0 ; 42,2% à 47,6% à 58,3% ; 49,2% ; 56,6% ; 54,2%. Pour les autres sources d'approvisionnement en eau, l'incidence de la pauvreté est restée la même entre 2002 et 2005.

Tableau 5: Pauvreté et source d'énergie pour la cuisson

source d'énergie pour la cuisson	2002	2005
Charbon de Bois	53,9%	45,3
Bois de Chauffe	60,9%	57,6
Gaz	31,4%	22,8
Electricité	34,2%	39,8
Pétrole	58,3%	74,0
Sans Objet	11,8%	46,8
Autres	49,3%	41,0
Total	48,1%	42,6%

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Naturellement, les ménages utilisant le bois de chauffe ou le pétrole sont les plus pauvres. Durant la période de mise en oeuvre du DSRP, l'incidence a baissé chez les premiers, passant de 60,9% en 2002 à 57,6% en 2005, contre une augmentation de l'incidence pour les seconds, passant de 58,3% en 2002 à 74,0% en 2005.

Tableau 6: Pauvreté et mode d'énergie pour l'éclairage

Energie pour l'éclairage	2002	2005
Electricité (SENELEC)	30,6%	24,0
Lampe à Gaz	67,5%	43,3
Lampe Tempête	59,1%	59,7
Lampe à Pétrole Artisanale	64,0%	63,7
Bougie	59,1%	51,1
Bois	36,8%	60,1
Autre	60,9%	69,3
Total	48,5%	42,6

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

La pauvreté est toujours plus prononcée chez les ménages possédant un mode d'éclairage inadéquat. Sur la période 2002/2005, la prévalence de la pauvreté a baissé dans tous les ménages à l'exception de ceux qui utilisent le bois. Pour ces derniers on a noté une progression de près de 23 points, passant de 36,8% en 2002 56,1% en 2005.

Tableau 7: Activité actuelle du CM/1er passage et pauvreté

Activité actuelle du CM/ 1er passage	2002	2005
Occupé	48.2%	42,6%
Chômeur	52.7%	52,9%
Etude/Formation	14.3%	16,2%
Personne au foyer	37.7%	26,6%
Retraite	45.8%	40,6%
Autres	55.3%	45,6%
Total	48.1%	42.6%

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

L'incidence de la pauvreté est plus accentuée chez les chômeurs. Sur la période de mise en oeuvre du DSRP, la diminution du poids de la pauvreté est enregistrée dans certaines activités actuelles du chef de ménage. Cette baisse est plus notable chez les chefs de ménages occupés avec 48,2 % en 2002 et 39,2% en 2005; soit une régression de 9 points. Pour les chefs de ménage ayant une activité actuelle, Etude-Formation, la hausse de la prévalence de la pauvreté est faible d'un point.

Tableau 8: Statut d'occupation et pauvreté

Statut d'occupation du CM	2002	2005
Propriétaire/Copropriétaire	52,2%	46,9%
Locataire/Colocataire	33,5%	20,7%
Loge Gratuite par un Tiers	40,6%	43,4%
Autre	33,3%	47,5%
Total	48,5%	42,6%

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

La prévalence de la pauvreté est plus ressentie chez les propriétaires de logement qui occupent leur maison. Malgré la diminution de l'incidence de la pauvreté sur la période pour ces types de ménages, 46,9% d'entre eux vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Cependant, la baisse est plus considérable pour les locataires avec 13 points contre 5 points pour les propriétaires.

2.2.2. Profil économique

2.2.2.1. Analyse de l'évolution de l'agrégat de consommation

	ESAM II	ESPS	Accroissement moyen annuel
Dépenses totales de consommation	2 097,4	2875,3	8,2%
Dépenses totales de consommation non alimentaire	1 065,5	1443,0	7,9%

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

De manière générale, les dépenses non alimentaires ont connu un accroissement moyen annuel de 8,2% sur la période de mise en œuvre du DSRP. Ces types de dépenses représentent 50,2% des dépenses totales de consommation, contre 49,8% pour les dépenses de consommation non alimentaire. Les dépenses d'enseignement et de santé font respectivement 1,5 et 2,5% du total.

En matière d'éducation, les dépenses sont surtout concentrées dans les frais de scolarité et l'achat de fournitures et livres qui occupent globalement plus de 83% des dépenses d'éducation pour le ménage.

Les types de dépenses des ménages dans le secteur de l'éducation ne sont pas très différenciés selon le milieu de résidence. Pour les grands postes de dépense d'éducation, le profil semble être le même pour le poids selon qu'on soit en milieu rural, à Dakar ou dans les autres centres urbains.

Dépenses d'enseignement

	Dakar	autres villes	rural
frais de scolarité	56.0%	44.1%	24.2%
livres et fournitures	26.1%	42.1%	60.4%
frais de transport scolaire	9.4%	2.3%	1.3%
uniformes et tenues	2.1%	5.2%	5.7%
diverses contributions	6.5%	6.3%	8.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%

Source : ESPS 2005

En termes d'évolution, les dépenses d'éducation ont globalement évolué sur la période de plus de 9% en moyenne annuelle quelque soit le milieu de résidence. Une évolution plus accentuée en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 9,5% et 6,2% en moyenne annuelle.

En matière de santé, l'évolution des dépenses est relativement très élevée sur la période. Globalement, ces dépenses de santé ont augmenté de 45% avec un fort écart entre les milieux urbain et rural qui ont enregistré des taux de croissance de leurs dépenses de santé, respectivement de 55,6% et 25,0% sur la période.

Dépenses de santé

	Dakar	autres villes	rural	Ensemble
consultations	16.7%	13.5%	9.8%	14.1%
médicaments et pharmacopée	56.8%	73.2%	80.8%	66.8%
hospitalisation	6.4%	4.9%	5.4%	5.9%
examens et soins médicaux	16.1%	7.0%	3.4%	10.8%
lunettes et prothèses	0.8%	0.3%	0.0%	0.5%
matériels de traitement	3.2%	1.0%	0.5%	2.0%
Ensemble	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : ESPS 2005

L'accroissement moyen annuel total de 44,6% des dépenses de santé, cache de grandes disparités entre le milieu urbain (55,6%) et le milieu rural (25%). Cette variation corrobore la diminution de l'incidence de la pauvreté plus importante dans le premier milieu qui pourrait s'expliquer par l'accroissement des capacités de prise en charge.

L'analyse des poids des postes de dépenses montre des tendances différentes selon le profil du milieu. Les résultats montrent que les urbains ont plus tendance à effectuer des dépenses d'hospitalisation, d'examen et soins médicaux et de lunettes et prothèses. En milieu rural, les dépenses concernent surtout les frais de consultation et de médicaments qui représentent plus de 90% des dépenses totales de santé.

En termes de consommation, la structure des dépenses des ménages fait état de l'importance des dépenses de consommation alimentaire (49,8%) sur les dépenses de consommation totale. Au niveau de l'alimentaire, les produits céréaliers (26,4%) prédominent avec (14,7%) pour le riz ; viennent ensuite le poisson (10,7%), l'huile (10,8%), le pain (8,7%) et le sucre (6,6%).

III. ANALYSE D'IMPACT PAR AXES STRATEGIQUES

3.1. Création de richesses

3.1.1. Cadrage macroéconomique

D'après les résultats des rapports d'avancement annuels du DSRP1, d'importants progrès ont été faits dans les secteurs prioritaires du DSRP. En effet, le Gouvernement a réalisé la plupart des mesures d'accompagnement du pilier « création de richesses » et inscrit l'économie nationale dans une dynamique d'accélération de la croissance par des politiques macroéconomiques rationnelles, l'amélioration du climat de l'investissement et des avancées dans les réformes structurelles notamment dans les secteurs de l'arachide et de l'électricité.

La réduction significative de la pauvreté requiert une accélération du rythme de création de richesses et une répartition équitable de celles-ci. La situation du secteur rural revêt, à cet égard, une importance capitale dans la mesure où ce secteur abrite la plus grande partie de la population pauvre. Différents scénarii ont été établis dans le cadre du DSRP en fonction du niveau de mobilisation des ressources. On peut distinguer ainsi le scénario optimiste, le scénario moyen et le scénario tendanciel. Le scénario optimiste suppose la mobilisation de l'ensemble des ressources attendues du DSRP. Dans le cas du scénario moyen le taux de mobilisation des ressources est de 50%. Le scénario tendanciel correspond à une situation pessimiste dans laquelle le programme est mis en œuvre sans ressources additionnelles.

Le taux de croissance prévu du PIB en 2003 est de 6,3%. Il s'établit en deçà du taux de croissance moyen requis pour atteindre l'objectif de réduction de 50% de la population pauvre à l'horizon 2015 qui en moyenne, se situe entre 7% et 8 %. Cependant, ce taux est proche de celui qui est prévu dans le scénario optimiste (6,5%) alors que le niveau de mobilisation des ressources est inférieur à 60% en 2003 contre un taux de recouvrement de 100% dans le cas du scénario optimiste. Après un léger repli observé en 2004, le rythme de l'activité économique est resté quasiment stable en 2005. La croissance du PIB réel s'est établie à 5,5% en 2005 contre 5,6% en 2004, grâce à une bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire qui ont crû respectivement de 9,4% et 5,3%, alors que le secteur secondaire a subi les effets de la flambée du prix du pétrole et des difficultés des ICS (3,8% en 2005 contre 6,2% en 2004).

Après une campagne agricole très modeste en 2002, le secteur primaire a connu une baisse des revenus du monde rural et des exportations agricoles. La croissance du secteur primaire est estimée à 19,8% en 2003 contre 2,3% en 2004. Ce ralentissement de 2004 du sous-secteur agricole qui a connu une croissance de 2% suite à la baisse de 21% de la production céréalière consécutive au péril acridien dans la partie nord du pays. Le sous-secteur de l'élevage a progressé de 5% en 2004 en raison de l'amélioration des rendements consécutive à la poursuite de la politique de promotion de la production locale de viande.

Au niveau du secteur secondaire, les tensions inflationnistes sur le marché du pétrole n'ont pas été favorables à l'évolution de l'activité industrielle. La croissance de ce secteur en 2005 serait de 3,0% contre 5,6% en 2004.

Le secteur tertiaire est moins affecté par les hausses des prix des produits pétroliers. La croissance de ce secteur est de 5,3% en 2005, contre 6,3% en 2004 et reste essentiellement tirée par le secteur des transports et des télécommunications qui croissent de 21,5% en 2004, contre 10,4% en 2005. Il a enregistré un ralentissement (3,8% contre 6,2% en 2004) imputable aux difficultés des ICS et à la flambée du cours du pétrole.

L'investissement a progressé de 7,2% en termes réels, du fait aussi bien de l'investissement public que privé qui devient de plus en plus dynamique. L'effort d'investissement est réalisé davantage par le secteur privé que par le secteur public (11,06% contre 9,11%) en 2003. Ainsi, le taux d'investissement a atteint 23% contre 20,7% en 2003 dépassant l'objectif fixé dans le DSRP-I qui prévoyait un taux de 21,2% dans le scénario optimiste. En 2005, l'investissement a progressé de 6,7% en termes réels, du fait de l'investissement public qui a été plus dynamique (10,8%) que l'investissement privé (5%). En conséquence, le taux d'investissement a atteint 23,7%. Globalement, la demande intérieure a augmenté de 6% en termes réels en 2005. La demande extérieure nette a, quant à elle, accusé une baisse de 5,8% en termes réels entre 2004-2005, du fait d'une hausse des importations (7,7%), plus importante que celle des exportations (2,2%).

S'agissant du niveau des prix, l'augmentation du déflateur du PIB qui était de 0,9% en 2003 et estimé à 1,9% en 2004 était passé à 2,4%. Cette hausse résulte, en partie, de la flambée du prix du baril de pétrole qui a atteint des niveaux historiques, atténuée par la dépréciation du dollar face à l'Euro. Cependant, son impact sur les prix à la consommation reste modéré, grâce au maintien de la tendance baissière des prix des produits locaux. Au total, le taux d'inflation est resté en dessous de 3% fixé par l'UEMOA.

En somme, les performances macroéconomiques enregistrées sont encourageantes à plusieurs égards (taux de croissance significatif du PIB qui permet de corriger la décélération enregistrée en 2002; augmentation de l'effort d'investissement, notamment de celui du secteur privé qui traduit la confiance des opérateurs et l'anticipation d'une augmentation de la rentabilité des projets, etc.). Cependant, certaines contraintes structurelles de l'économie sénégalaise (faiblesse de l'épargne, déficit du secteur extérieur) ne sont pas encore levées.

3.1.2. Infrastructures de soutien

En terme d'objectifs, il a été retenu pour chaque année dans le DSRP, le revêtement de 300 Km de routes en bitume et la poursuite de la construction de 1000 km de routes en terre. Les efforts consentis durant la période de mise en œuvre ont permis de porter le pourcentage du « réseau routier en terre classé en bon et moyen état », de 18% en 2001 à 30% en 2005, et celui du « réseau routier revêtu classé en bon et moyen état », de 59% en 2001 à 72% en 2005

Entre 2001 et 2005, le taux d'accès aux infrastructures de soutien est en progression. En effet, comme indiqué dans les tableaux qui suivent, le taux d'accès à un marché de produits alimentaires en moins d'un quart d'heure est en augmentation au détriment des durées de plus de 15 minutes. Cela se constate dans presque toutes les régions sauf à Saint-Louis où le taux est en baisse. Il en est de même pour le milieu rural. Cette baisse se fait, semble-t-il, au profit du milieu urbain.

Tableau 9: Accès à un marché de produits alimentaires selon la région

Région	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	55,5	64,8	29,2	20,7	9,7	8,5	2,5	2,2	2,5	3,8
Diourbel	26,7	30,8	29,0	13,5	18,0	14,8	7,7	7,9	18,3	33,0
Fatick	29,5	40,5	15,2	12,8	17,4	10,0	3,8	12,7	33,6	24,0
Kaolack	44,7	33,7	19,5	15,3	7,6	9,6	4,1	2,8	23,6	38,7
Kolda	23,8	20,7	4,9	5,3	6,2	8,0	10,2	5,4	54,3	60,5
Louga	24,4	25,1	12,4	8,1	8,3	8,0	3,6	7,2	50,4	51,5
Matam		73,1		9,0		4,4		0,9		12,6
St Louis	42,0	36,3	17,2	18,7	8,9	9,7	5,4	2,4	25,7	32,9
Tamba	31,2	35,8	4,0	8,6	5,6	6,7	8,3	2,1	50,6	46,8
Thiès	36,9	46,0	19,4	20,0	15,5	7,6	5,7	7,5	21,8	18,9
Ziguinchor	38,3	26,2	17,9	13,7	4,9	11,2	6,2	2,4	31,2	46,5
Total	40,5	43,8	20,6	15,6	10,5	9,1	4,8	4,7	22,9	26,8

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Tableau 10: Accès à un marché de produits alimentaires selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Milieu urbain	47,043	57,2	29,71	25,7	12,59	11,1	4,089	2,8	5,825	3,2
Milieu rural	33,6	32,7	11,0	7,3	8,3	7,5	5,5	6,3	41,1	46,3
Total	40,5	43,8	20,6	15,6	10,51	9,1	4,762	4,7	22,91	26,8

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Tableau 11: Accès à un transport public selon la région

Région	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	81,8	83,9	14,0	10,7	2,7	4,3	0,6	0,9	0,5	0,2
Diourbel	53,9	41,6	21,8	13,9	9,9	13,1	2,6	8,4	11,5	22,9
Fatick	52,3	52,7	9,8	11,2	14,4	10,1	3,0	9,4	20,5	16,6
Kaolack	45,3	57,0	12,9	7,0	6,6	3,2	6,2	1,1	28,4	31,7
Kolda	41,7	39,5	6,2	6,9	5,6	7,2	11,1	5,3	35,5	41,1
Louga	26,8	34,1	15,5	8,0	10,6	6,8	3,3	6,8	42,6	44,3
Matam		50,4		13,2		6,6		0,9		28,9
St Louis	58,2	56,5	7,1	7,0	4,2	4,4	0,9	1,4	29,0	30,8
Tamba	42,6	39,7	7,4	7,2	1,9	2,4	3,7	1,9	44,4	48,9
Thiès	53,3	56,0	17,2	14,4	7,9	6,3	3,7	6,4	17,2	16,9
Ziguinchor	49,7	58,5	19,1	17,6	10,2	11,4	8,6	7,4	10,5	5,2
Total	57,9	58,6	13,8	10,7	6,4	6,3	3,2	4,0	18,2	20,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Le taux d'accès à un transport public a relativement évolué au niveau national en passant de 57,9% en 2001 à 58,6% en 2005. Ce taux est en progression dans toutes les régions, excepté la région de Diourbel. Si en milieu urbain le taux d'accès de moins de 15 minutes a connu plus de 5 points de progression, il est resté presque stable en

milieu rural, passant de 40,4% en 2001 à 41,3% en 2005. On notera également que cette augmentation du taux d'accès à un transport public s'est faite au détriment des durées de plus de 15 minutes sur la période 2001-2005.

Tableau 12: Accès à un transport public selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002,0	2005,0	2002,0	2005,0	2002,0	2005,0	2002,0	2005,0	2002,0	2005,0
Urbain	74,4	79,5	16,6	13,5	4,8	5,2	1,8	1,3	1,9	0,5
Rural	40,4	41,3	10,8	8,5	8,0	7,3	4,7	6,2	35,6	36,8
Total	57,9	58,6	13,8	10,7	6,4	6,3	3,2	4,0	18,2	20,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

3.2. Accès aux services sociaux de base

3.2.1. Pauvreté et éducation

Le domaine de l'éducation a également connu des progrès au cours de la mise en œuvre du DSRP_I. A l'instar du taux de pauvreté, les indicateurs de suivi des objectifs de lutte contre la pauvreté sont en situation favorable. Ainsi, comme le témoignent des indicateurs de suivi, le secteur de l'éducation a enregistré des performances notables, même si des efforts restent à faire pour amener le Sénégal parmi les pays à niveau d'éducation scolaire élevé.

Le PDEF qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'État, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation, afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme Éducation pour Tous (EPT), qui est articulé autour de trois principaux axes stratégiques : accès, qualité, gestion.

Les résultats atteints à ce stade témoignent sans conteste de l'importance des progrès réalisés depuis le début des années 2000. En effet, plus de 82% des enfants sénégalais sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles primaires alors qu'ils étaient moins de 72 % en 2002. La parité filles / garçons dans le primaire est d'ores et déjà atteinte. Dans tous les ordres d'enseignements les effectifs sont en progression, avec des taux de scolarisation qui atteignent 34,8% pour le Moyen contre 20,1% en 2002, 10,5% pour le Secondaire général contre 9,3 % en 2002 et 576 étudiants pour 100 000 habitants pour le supérieur contre 440 en 2003.

Quant aux taux d'achèvement, le rythme de progression reste encore en deçà des ambitions. De 2000 à 2006, la proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième est passée de 36% à 45%. Ce taux est en dessous de la moyenne de 66% pour les pays accédant au guichet de l'IDA. Alors que la part des dépenses d'éducation primaire dans le PIB est de 2,08% contre une moyenne de 1,84% pour ces même pays. La contre performance enregistrée dans l'achèvement du cycle primaire viendrait du fait des abandons dus notamment à une insertion précoce dans le milieu professionnel et/ou à des problèmes économiques, à l'échec scolaire, à l'absence de perspectives qu'offre l'école ou encore pour des raisons de mariage/grossesse/maladie.

Tableau 13: Accès à une école primaire selon la région

Région	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	73.2	79.1	18.3	14.5	5.0	4.3	1.4	1.8	1.4	0.3
Diourbel	40.7	29.2	18.3	12.4	12.2	9.1	8.6	9.3	19.9	40.1
Fatick	63.9	74.9	18.9	10.6	8.1	7.1	3.3	3.3	5.6	4.1
Kaolack	60.4	66.3	15.8	9.6	8.2	9.4	4.3	3.6	10.4	11.2
Kolda	64.2	67.5	13.3	11.1	11.1	6.0	0.9	3.5	10.5	11.9
Louga	42.1	64.2	14.9	4.9	9.0	2.1	2.9	3.9	30.0	24.8
Matam		77.7		11.9		4.4		0.6		5.4
Saint-Louis	68.9	66.4	18.6	9.4	2.4	3.4	2.4	1.3	6.9	19.5
Tamba	63.0	67.5	9.0	9.3	1.9	4.3	3.7	1.3	21.6	17.6
Thies	61.0	72.0	21.7	16.1	12.0	6.2	1.9	2.1	3.0	3.6
Ziguinchor	66.7	73.3	19.8	15.7	6.5	9.7	3.1	0.3	2.5	1.0
Total	62.6	68.2	17.5	12.3	7.3	5.9	2.9	2.9	9.0	10.7

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Comme le montrent les tableaux qui suivent, l'offre des infrastructures est en progression entre 2001 et 2005. En effet, le taux d'accès à une école primaire, à moins d'un quart d'heure, au niveau national est passé de 62,6% en 2002 à 68,2% en 2005. De même, considérant le milieu de résidence, on constate que ce taux est en progression aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 14: Accès à une école primaire selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Milieu urbain	71.3	79.2	19.7	15.2	6.0	3.9	1.4	1.5	1.1	0.2
Milieu rural	53.3	59.0	15.2	9.9	8.7	7.6	4.5	4.0	17.4	19.5
Total	62.6	68.2	17.5	12.3	7.3	5.9	2.9	2.9	9.0	10.7

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Tableau 15: Accès à une école secondaire selon la région

Région	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	35.1	41.4	37.5	30.5	15.5	15.3	4.5	6.6	6.8	6.1
Diourbel	7.3	8.2	18.5	7.0	16.6	7.0	7.7	7.8	49.6	70.0
Fatick	7.8	26.1	16.4	13.3	14.9	13.1	10.9	14.5	50.0	32.9
Kaolack	12.2	21.0	12.5	10.0	5.7	7.2	2.9	4.8	65.7	56.9
Kolda	1.2	14.3	3.1	5.2	4.9	7.4	0.9	6.6	89.5	66.5
Louga	2.8	12.4	5.9	8.0	7.7	7.1	2.9	7.7	79.5	64.8
Matam		24.0		8.1		8.1		3.6		56.2
Saint-Louis	14.4	15.5	9.9	20.9	9.5	8.4	4.2	2.7	61.1	52.5
Tamba		16.3	0.6	9.7	6.8	5.9	4.6	1.5	87.0	66.6
Thies	13.1	24.2	19.0	23.9	21.0	15.6	10.6	11.4	34.8	24.9
Ziguinchor	26.2	22.6	21.6	22.6	7.1	22.4	8.6	9.3	35.5	23.1
Total	17.5	24.5	20.3	18.2	12.6	11.7	5.6	7.3	43.3	38.4

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Le taux d'accès à une école secondaire en moins de 15 minutes est passé de 17,5% en 2002 à 24,5% en 2005. En milieu urbain, ce taux est passé de 30,6% en 2002 à 39,5% en 2005. C'est en milieu rural qu'on note une nette progression. Le taux est passé de

3,6% en 2002 à plus de 12%. Cette performance se remarque dans la baisse des taux d'accès de durée supérieure à 15 minutes.

Tableau 16: Accès à une école secondaire selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Milieu urbain	30.6	39.5	36.3	33.7	18.6	16.3	6.1	6.0	7.7	4.5
Milieu rural	3.6	12.1	3.2	5.4	6.2	7.8	5.0	8.3	81.2	66.4
Total	17.5	24.5	20.3	18.2	12.6	11.7	5.6	7.3	43.3	38.4

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Les données du tableau ci-dessus confirment l'amélioration des indicateurs de l'éducation même si les performances réalisées sont pour la plupart, en deçà des objectifs fixés dans le cadre du DSRP.

Tableau 17: Pauvreté et éducation

Alphabétisation/Pauvreté	2002	2005
Alphabétisé	38,6	27,9
Non Alphabétisé	55,1	48,6
Ensemble	48,8	40,2
Niveau d'instruction		
Aucun	55,2	34,9
Primaire	45,5	32,2
Secondaire	26,3	18,5
Supérieur général	11,1	5,6
Autre	41,4	38,5
Ensemble	48,5	40,2

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

L'analyse de l'évolution de la pauvreté par rapport à l'alphabétisation montre une baisse de l'incidence de la pauvreté au cours de la mise en œuvre du DSRP.

De même, l'incidence de pauvreté est en baisse par rapport au niveau d'instruction du chef de ménage, entre 2002 et 2005.

Le secteur de l'éducation a bénéficié, au cours de la période 2002-2005, d'un soutien en infrastructures scolaires aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, comme le montre la part des dépenses publiques du secteur dans le PIB ; part supérieure à la moyenne de l'Afrique au sud du Sahara.

3.2.2. Pauvreté, santé et nutrition

L'une des thématiques clé du DSRP1 fut le secteur de la santé. Le domaine de la santé a enregistré, durant la période de mise en œuvre du DSRP, des avancées notables.

En effet, la part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la santé ne cesse de progresser. La part du budget de la santé (fonctionnement et investissement) dans le budget de l'Etat hors dette est en constante progression, passant de 7,7% en 2003 à 7,82% et 9,7% respectivement en 2004 et 2005. Le taux de consultation primaire curative a évolué positivement, mais lentement, passant de 33% en 2002, à 52% en 2005. Une plus grande performance a été réalisée dans la couverture vaccinale des enfants et l'assistance à l'accouchement. Le taux de couverture vaccinale est passé de 56% en 2001 à 80% en 2005 et la proportion d'accouchements assistés, de 40% à 62% sur la même période.

L'accès aux services de santé reste difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence. En effet, selon l'enquête ESAM II, seuls 57,4 % des populations sont à moins de 30 minutes d'un service de santé, avec une très forte disparité entre la capitale (Dakar) et

les autres milieux de résidences. Ce taux est de 86,5% à Dakar contre seulement 41,2% en milieu rural, du fait notamment des difficultés de transport liées aux longues distances et à la mauvaise qualité des infrastructures routières. Plus d'un malade sur deux en ville se trouve à moins d'un kilomètre d'un service de santé, alors que pratiquement le tiers de la population rurale (32,9%) est situé à plus de 5km d'un service de santé avec des conditions de transport souvent difficiles. Cependant, les résultats de l'ESPS montrent que ces taux sont en nette progression. Au titre du secteur de la santé, les ménages ont également bénéficié des infrastructures de proximité. En effet, le taux d'accès à moins de 15 minutes à un service de santé qui était de 40% en 2002 est passé à 43% en 2005. Ce qui correspond à une progression de 3 points en pourcentage. En milieu rural, ce taux a connu une progression de plus de 5 points (passant de 27,4% en 2002 à 33,5% en 2005).

Le Sénégal enregistre l'un des taux de prévalence du VIH les plus faibles en Afrique subsaharienne estimé à 0,7% de la population, avec 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes, selon la dernière enquête EDS IV, reflétant ainsi l'efficacité des politiques mises en œuvre par le pays pour lutter contre la pandémie.

L'importance et la complexité des problèmes posés par le VIH/SIDA ont conduit les pouvoirs publics à considérer l'épidémie à la fois comme un problème de santé publique mais aussi de développement. Pour faire face à la menace de la pandémie, l'accès aux ARV a été facilité depuis 2003 pour les personnes infectées par le VIH. Toutefois, les faibles pratiques de dépistage volontaire et les comportements de stigmatisation vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH demeurent encore des contraintes dans la lutte contre le SIDA.

Les prévalences de la malnutrition sont encore élevées au Sénégal, particulièrement en zone rurale. Ainsi, le niveau de l'insuffisance pondérale est deux fois plus élevé en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (10%). Les régions les plus touchées sont Kolda, Matam et Saint Louis qui présentent les niveaux qui atteignent 30% pour l'insuffisance pondérale. Selon les données des enquêtes EDS II et IV (1992 et 2005) il y a une amélioration de la situation nutritionnelle des enfants âgés de moins de 5 ans. En effet, entre 1992 et 2005, la prévalence de l'insuffisance pondérale (Poids/âge) est passée de 21% à 17%, celle du retard de croissance (Taille/âge) est passée de 22% à 16% et celle de la maigreur (Poids/taille) est passée de 9% à 8%.

Tableau 18 : Evolution des indicateurs du secteur de la santé

Secteurs Santé	2002	2005
Morbidité du au paludisme	24,85	45,9
Prévalence du Sida	1,4	0,7
Taux Mort. Maternelle*	510	401
% accouchement assisté	44	51,9
Couverture CPN	67,3	87,4
Couverture vaccinale des enfants	48	58,7
Taux Mort. Juvénile	98	64
Taux Mort. Infantile	60	61
Taux accès service rural	41,8	44,1
Taux accès service urbain	79,7	83,1
% des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale	19,2	15
% des enfants souffrant de l'émaciation	10,1	5

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005. * EDS2 en 93 et Données 2005_EDS 4

Le tableau ci-dessus met en évidence les performances réalisées par le Sénégal en matière de lutte contre la malnutrition, le VIH/SIDA et la mortalité juvénile et maternelle. Les résultats enregistrés dans ces secteurs dépassent, en effet, les objectifs visés dans le cadre du DSRP. Il importe, cependant, de noter qu'en dépit des performances réalisées, les interventions en matière de lutte contre la mortalité infantile et d'amélioration de l'accès des populations rurales aux services de santé méritent d'être renforcées pour faire de l'amélioration des conditions de santé des populations, un levier pour la lutte contre la pauvreté.

Tableau 19: Accès à un service de santé selon la région

Région	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	56.5	55.9	29.7	26.6	8.4	10.2	2.3	4.7	2.8	2.5
Diourbel	29.1	25.0	26.4	16.7	15.4	8.7	7.9	7.5	21.1	42.2
Fatick	27.8	41.3	17.7	12.7	14.1	12.0	5.3	12.8	35.1	21.2
Kaolack	29.5	47.9	15.1	12.8	9.1	6.9	6.3	3.4	39.1	29.0
Kolda	31.2	38.5	12.3	11.2	12.3	9.1	5.9	5.7	38.0	35.5
Louga	23.1	30.3	12.4	7.4	7.7	6.0	4.6	8.4	51.4	48.0
Matam		54.3		12.7		7.7		1.4		23.9
Saint-Louis	38.9	36.8	10.9	18.2	10.4	7.5	2.8	2.6	36.1	34.9
Tamba	34.0	25.5	5.6	8.9	2.8	7.4	7.4	0.8	50.3	57.5
Thies	37.4	44.6	20.8	22.0	16.0	11.8	7.0	7.1	18.3	14.4
Ziguinchor	47.2	35.1	28.1	25.6	5.9	23.0	6.5	4.6	11.4	11.7
Total	40.0	42.9	20.8	18.5	10.2	9.9	4.8	5.5	23.7	23.2

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Tableau 20: Accès à un service de santé selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Milieu urbain	51.8	54.2	28.9	28.7	11.2	11.1	4.0	4.1	3.8	1.8
Milieu rural	27.4	33.5	12.2	10.1	9.2	8.9	5.6	6.6	45.0	40.9
Total	40.0	42.9	20.8	18.5	10.2	9.9	4.8	5.5	23.7	23.2

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

3.2.3. Accès à l'eau et à l'assainissement

Concernant l'accès à l'eau potable, une analyse récente des résultats du secteur a montré qu'en milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable a connu des progrès sensibles, passant de 78% en 2000 à 85% en 2005. Cette progression est notamment due à l'exécution de programmes ambitieux de branchements sociaux par la SONES. Malgré ces importants acquis, il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions. En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 56% en 2000 à 61% en 2005.

Tableau 21: Sources d’approvisionnement en eau selon la région

Région	Robinet		Puits protégé		Puits non protégé		Source/cours d'eau		Forage		Autre	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	94,9	97,9	1,9	1,4	1,1	0,3		0,0		0,0	1,9	0,4
Diourbel	81,3	72,2	3,8	3,6	11,7	11,2		0,0	2,8	9,8	0,3	3,2
Fatick	37,6	64,8	10,9	9,1	43,9	18,8		3,0	4,3	1,8	3,0	2,6
Kaolack	43,8	64,7	7,9	1,2	43,3	33,5			1,5	0,3	3,4	0,2
Kolda	3,7	9,0	17,3	8,1	78,7	82,0				0,6	0,0	0,3
Louga	40,8	64,2	6,2	0,2	16,4	5,8	5,6	3,1	29,1	24,9	1,0	1,7
Matam		33,8		15,3		40,4		2,7		5,3		2,5
St Louis	59,5	48,2	3,0	1,9	16,1	20,7	9,7	11,8	6,4	14,4	4,9	3,0
Tamba	20,7	19,4	6,8	7,8	56,5	53,5	2,5	3,4	13,0	14,0	0,0	1,9
Thiès	66,3	76,2	7,9	8,0	23,5	13,4	0,5	0,1	1,1	1,5	0,5	0,8
Ziguinchor	17,9	19,6	6,5	16,8	58,0	60,3				2,4	0,6	0,9
Total	61,7	65,4	23,5	5,0	23,6	21,9	1,5	1,6	4,7	4,9	1,7	1,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Les résultats comparés des deux enquêtes (ESAM II et ESPS) montrent que le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré entre 2002 et 2005. La source d'eau utilisée est considérée, ici, comme un bon indicateur de la qualité de l'eau potable. Plus de 46,0% des ménages disposent d'un robinet intérieur, 18,3% s'approvisionnent par les bornes fontaines publiques et 2,4% utilisent le robinet du voisin, soit un taux d'accès à l'eau courante de 67,0%. Ce taux d'accès à l'eau courante, estimé à 55,0% en 2002 (ESAM II), semble indiquer une amélioration notable dans la qualité de la principale source d'eau utilisée (12 points de pourcentage). Si on considère les forages auxquels ont recours 4,7% des ménages, comme source protégée, ce qui est discutable, près du quart des ménages utilisent des sources non protégées (puits non protégés, service de camion d'eau, vendeur d'eau, source/cour d'eau).

Mais l'accès à l'eau potable est loin d'être égalitaire au Sénégal. L'eau courante qui garantit de meilleures conditions de salubrité, est la principale source d'approvisionnement pour la presque totalité des ménages de Dakar (98,4%) et pour 82,0% des ménages des autres villes, cette proportion reste faible en milieu rural 45,5% où en revanche, près de la moitié des ménages s'approvisionnent à partir d'une source non protégée (puits non protégé, vendeur d'eau, cours d'eau, etc.). A Dakar cinq ménages sur mille seulement utilisent une source d'eau non protégée. Cette proportion de défavorisés atteint 8,2% dans les autres villes et 41,1% des ménages ruraux, si on exclut les forages qui alimentent près de 9,0%.

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 92% à 93% pour le milieu urbain et de 66% à 67% pour le milieu rural. Le Gouvernement s'est fixé pour objectifs, à travers le PEPAM, d'atteindre en 2015, 100% pour le milieu urbain et 82% pour le milieu rural.

Tableau 22: Accès à une source d'eau selon la région

Région	0 - 14mn		15 - 29mn		30 - 44mn		45 - 59mn		60mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	95,4	87,2	3,6	5,9	0,3	2,4	0,1	2,0	0,0	2,6
Diourbel	82,7	79,9	10,1	7,6	2,4	3,1	2,6	1,8	1,6	7,7
Fatick	82,6	92,5	8,8	3,1	4,0	2,0	0,8	0,7	3,8	1,8
Kaolack	86,4	90,9	7,5	5,6	2,6	2,5	0,4	0,4	2,6	0,6
Kolda	92,0	88,4	3,1	5,1	0,9	0,6	0,6	1,1	3,4	4,8
Louga	68,4	74,1	6,5	1,9	4,7	2,4	2,0	4,3	17,5	17,3
Matam		89,4		6,7		2,2		0,1		1,6
Saint-Louis	84,4	70,2	5,9	10,5	3,1	5,2	1,6	1,4	4,7	12,6
Tamba	87,7	74,4	5,2	13,4	3,1	7,8	1,2	1,1	2,8	3,3
Thies	90,1	91,5	5,7	5,0	2,4	1,1	0,8	1,1	0,7	1,3
Ziguinchor	90,1	86,7	5,6	9,3	1,9	3,0	1,2	0,3	0,6	0,8
Total	87,7	85,2	5,8	6,4	2,1	2,7	0,9	1,4	3,1	4,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

S'agissant de l'accès à une source d'eau, le taux d'accès à une source de proximité (moins de 15 minutes) est en légère baisse entre 2002 et 2005. En effet, le taux est passé de 87,7% en 2002 à 85,2% en 2005. Cependant, ce taux a connu une hausse en milieu rural, passant de 82,8% à 85,3% respectivement en 2002 et 2005.

Tableau 23: Accès à une source d'eau selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	0-14mn		15-29mn		30-44mn		45-59mn		60 mn et +	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Urbain	92,3	85,1	4,7	7,5	1,0	2,8	0,4	1,9	1,1	2,8
Rural	82,8	85,3	6,9	5,5	3,3	2,6	1,4	1,1	5,2	5,5
Total	87,7	85,2	5,8	6,4	2,1	2,7	0,9	1,4	3,1	4,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

En matière d'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2005, passant de 56 % à 59%. En 2004, le taux d'accès était relativement substantiel à Dakar, où 64% des ménages disposaient d'un système adéquat d'assainissement, dont 25% par assainissement collectif et 39% par assainissement autonome ou semi collectif. Par contre, l'accès était faible dans les autres centres urbains, où seulement 39% des ménages disposaient d'un système d'assainissement.

En milieu rural, et selon les dernières évaluations en 2004, 28% des ménages ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta, alors que la plupart des ménages sont équipés de latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes internationales¹.

Le taux de traitement des eaux usées est encore très insuffisant (17% en 2005). Il en résulte des problèmes environnementaux aigus liés aux déversements non contrôlés des boues de vidanges, dont sont d'abord victimes les ménages, souvent les plus pauvres, vivant à proximité des zones de dépôt. L'impact environnemental du rejet en mer des eaux usées non traitées de Dakar s'ajoute à ces effets négatifs.

¹ UNICEF/OMS

3.2.4. Principal type de toilette utilisé

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'hygiène des toilettes utilisées par les membres du ménage. Au Sénégal, l'égout, les chasses d'eau et les latrines couvertes sont les types de toilettes qui sont considérés comme répondant aux critères d'un niveau d'assainissement acceptable.

L'ESPS montre que les niveaux d'accès à de bonnes conditions d'assainissement restent encore faibles. Plus de 17,0% des ménages ne disposent même pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins dans la nature ou dans des lieux publics. Moins de quatre ménages sur dix (39,9%) seulement sont branchés à l'égout ou utilisent principalement des chasses d'eau avec fosse et 13,0% disposent de latrines couvertes. Le reste des ménages (plus de 40,0%) utilisent des toilettes non protégées comme des cuvettes/seau, latrines couvertes ou autres types. Les conditions sont plus favorables à Dakar où la plupart des ménages jouissent de conditions meilleures, avec 86,0% qui ont une chasse d'eau et 1,6% seulement qui n'ont pas de toilettes. Dans les autres villes, ces proportions sont de 46,4% et 3,1% respectivement. Les ménages ruraux vivent pratiquement en dehors de toute protection contre les maladies infectieuses et parasitaires qui demeurent les principales causes de mortalité des enfants au Sénégal : moins de 14,0% seulement des ménages disposent de chasse d'eau tandis que la grande majorité utilise des toilettes non protégées et les 31,0% qui n'ont pas de toilettes, font leur besoin dans la nature.

Tableau 24: Type de toilette utilisé selon la région

Région	Aucun		Chasse eau avec égout		Chasse eau avec fosse sceptique		Cuvette/Seau		Latrines couvertes		Latrines non		Latrines ventilées		Autre	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	2,7	1,8	28,1	35,2	52,3	49,1	2,9	1,5	9,6	10,5	1,3	0,4	1,6	1,2	0,9	0,3
Diourbel	24,4	34,2	4,0	15,6	30,2	31,2	1,0	0,7	25,3	7,3	9,1	3,9	0,3	0,8	4,9	6,2
Fatick	43,9	33,6	0,5	1,0	9,1	9,4	0,5	0,5	23,0	14,4	19,2	28,6	1,5	3,7	1,3	8,9
Kaolack	18,2	31,1	1,3	4,0	12,2	10,4	1,5	0,4	20,8	24,9	32,1	16,4	2,2	5,7	10,1	7,2
Kolda	3,4	16,4		0,3	1,5	2,9		0,3	12,7	6,4	67,9	72,9	2,2	0,3	11,4	0,6
Louga	34,2	7,4	1,6	3,9	10,6	28,3	1,6	0,6	11,8	15,5	11,8	32,3	4,1	1,1	21,4	11,1
Matam		33,4		0,4		8,4		0,2		13,8		38,1		2,4		3,3
St Louis	21,2	26,5	3,0	6,6	18,9	37,5	1,0	5,8	21,5	5,3	26,2	9,7	2,1	6,0	4,0	2,6
Tamba	18,5	35,6		0,5	6,5	7,3		1,1	8,6	16,2	52,5	33,5		2,0	12,3	3,9
Thiès	34,7	14,6	0,9	3,6	25,4	16,6	4,0	12,5	15,2	16,0	8,5	19,2	7,8	16,8	3,2	0,6
Ziguinchor	14,2	0,8		0,9	10,5	10,2	6,5	2,5	15,7	17,6	48,1	64,9	0,6	1,0	4,3	2,2
Total	18,2	17,7	9,7	12,6	27,0	25,8	2,2	3,0	15,2	13,0	18,3	20,1	2,4	4,4	5,9	3,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Quant à l'assainissement, beaucoup de ménages restent encore sans système d'évacuation adéquate. Les branchements à l'égout touchent 12,6% de ménages en 2005 contre 9,7% en 2002. Ce taux est passé de 18,5% à 24,3% et de 0,2% à 3% respectivement, en milieu urbain et en milieu rural, sur la période 2002-2005.

Tableau 25: Type de toilette utilisé selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Aucun		avec égout		avec fosse		Cuvette/Seau		couvertes		couvertes		ventilées		Autre	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Urbain	5,1	2,2	18,5	24,3	47,8	44,0	2,8	2,1	13,2	13,6	7,3	6,2	2,9	6,9	1,6	0,6
Rural	32,3	30,6	0,2	3,0	4,8	10,7	1,5	3,8	17,4	12,6	30,0	31,6	1,9	2,2	10,4	5,6
Total	18,2	17,7	9,7	12,6	27,0	25,8	2,2	3,0	15,2	13,0	18,3	20,1	2,4	4,4	5,9	3,3

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

3.2.5. Accès à l'énergie

3.2.5.1. Principal mode d'éclairage

Au niveau national, même si l'électricité est le moyen le plus couramment utilisé pour s'éclairer, la plupart des ménages n'y ont pas accès. Seuls 47,5% d'entre eux s'éclairent à l'électricité, y compris 0,4% qui disposent d'un groupe électrogène ou du solaire. L'usage de la lampe tempête (22,5%) et de la lampe à pétrole artisanale (19,2%) est encore très répandu au Sénégal : il touche 41,7% des ménages alors que le gaz n'est pratiquement pas utilisé (0,4%). Le reste des ménages ont recours à la bougie (5,2%) et au bois (2,7%). Comme mode d'éclairage, l'électricité est loin d'être partagé équitablement entre zones de résidence. Dans les campagnes, seuls quelques rares privilégiés ont accès au courant électrique pour s'éclairer (14,9%) alors que 92,6% des ménages dakarois et plus de 73,9% des ménages des autres villes en jouissent.

Quant à l'éclairage, l'utilisation de la lampe tempête / pétrole est en baisse. En effet, de 48,7% en 2002, elle ne serait que de 41,7% en 2005.

Par contre, l'éclairage par l'électricité est en progression. Il est passé de 36,8% en 2001 à 47,1% en 2005; soit une augmentation de près de 10 points en pourcentage.

L'accès à un service électrique est en progression constante en milieu rural. En effet, la proportion de ménages ruraux ayant accès à un service d'électricité est au moins de 15% en 2006 contre 14,2% en 2005. Il s'agira, conformément aux objectifs du DSRP, d'atteindre pour 2010 et 2015 des taux respectifs de 20 et 30%.

Tableau 26: Mode d'éclairage selon la région

Région	Electricité		Lampe à gaz		Lampe tempête		Lampe à pétrole		Bougie		Bois		Autre	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Dakar	82,1	91,5	0,1	0,2	4,0	1,5	1,2	0,7	12,3	5,4	0,1	0,4	0,0	0,6
Diourbel	40,1	36,3	0,9	0,4	23,7	12,3	24,8	38,0	9,8	11,0	0,2	0,1	0,3	1,7
Fatick	11,9	15,6	0,3	0,7	39,4	36,5	44,4	30,1	3,0	7,9	0,3	1,2	0,5	9,1
Kaolack	21,3	23,2	0,6	0,1	34,3	33,7	36,7	35,8	5,3	5,2	0,6	6,3	1,2	0,9
Kolda	4,0	10,5		0,4	48,5	18,9	42,9	57,2	2,2	4,7	1,9	0,4	0,6	1,9
Louga	15,1	25,1	1,6	0,5	54,0	43,0	13,4	19,3	3,9	4,1	9,5	16,0	2,0	7,6
Matam		20,0		0,3		38,5		16,2		1,1		14,6		7,9
St Louis	27,8	35,7	0,3	0,5	52,8	37,6	5,0	6,2	1,4	2,6	6,4	11,7	6,1	2,8
Tamba	7,1	17,9		0,5	28,7	18,0	50,9	36,7	2,5	4,7	2,2	0,1	8,6	10,6
Thiès	30,4	52,2	0,8	0,8	39,4	32,4	23,3	9,0	5,8	3,0	0,1	0,2		2,5
Ziguinchor	23,5	29,2	3,1	0,1	65,4	56,4	6,5	11,0	0,6	2,1		2,9	0,6	0,9
Total	40,6	46,3	0,6	0,4	30,4	23,3	18,3	19,0	6,8	5,1	1,8		1,4	3,0

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Les branchements à l'électricité des ménages ont sensiblement augmenté sur la période de mise en œuvre du DSRP1, en passant de 40,6% en 2002 à 46,3% en 2005. Dans toutes les régions sauf à Diourbel, le taux de ménages utilisant l'électricité comme mode d'éclairage est en augmentation. Les lampes tempêtes et à pétrole sont aussi restées comme une importante source d'éclairage, malgré la baisse du taux d'utilisation qui passe de 48,8% en 2002 à 41,3% en 2005. Selon la source, le profil des régions est très différent compte tenu, d'une part, des écarts dans le degré d'électrification et, d'autre part, du niveau de pauvreté des ménages.

Selon le milieu, le taux d'éclairage par l'électricité des ménages est passé de 71,9% en 2002 à 84,2% en 2005. En milieu rural, l'objectif d'électrification de 15% des ménages ruraux visé par le DSRP a été atteint. Le taux d'électrification a en effet plus que doublé entre 2002 et 2005, en passant respectivement de 7,4% à 15%.

Tableau 27: Mode d'éclairage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Electricité		Lampe à gaz		Lampe tempête		pétrole		Bougie		Bois		Autre	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Milieu urbain	71,9	84,2	0,2	0,3	13,4	6,8	4,0	2,5	10,1	5,4	0,1	0,1	0,0	0,7
Milieu rural	7,4	14,9	1,0	0,4	48,4	37,0	33,4	32,7	3,2	4,8	3,6	5,2	2,8	4,9
Total	40,6	46,3	0,6	0,4	30,4	23,3	18,3	19,0	6,8	5,1	1,8	2,9	1,4	3,0

3.2.5.1. Accès aux combustibles domestiques

Tableau 28: Combustible de cuisine

Milieu de résidence	Gaz		Electricité		Bois de chauffe		Charbon de bois		Autre		Sans objet	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Milieu urbain	70,6	73,5	0,1	0,3	15,1	12,9	12,7	12,2	0,3	0,4	0,9	0,6
Milieu rural	6,6	9,4		0,1	83,3	81,5	7,9	4,9	1,8	3,4	0,2	0,6
Total	39,6	38,4	0,0	0,2	48,2	50,4	10,4	8,2	1,0	2,1	0,5	0,6

Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

L'utilisation du gaz est plus fréquente parmi les ménages dakarois (plus de 88,0%) et dans les autres villes (54,1%) qu'en milieu rural (9,2%). En revanche, le bois de chauffe (81,6% des ménages) et le charbon (8,1%), très largement utilisés dans les ménages ruraux, sont beaucoup moins présents dans les autres villes (18,2% et 26,2% respectivement), soit deux fois moins et pratiquement rares à Dakar (7,8% et 2,7% respectivement). Les contraintes du cadre de vie rural et le coût du gaz expliquent en partie ces différences dans l'accès au gaz.

Conformément à l'objectif de préservation de la flore, les taux de consommation du bois et du charbon de bois sont en nette baisse. Ainsi, le taux d'utilisation du bois comme combustible est passé de 51,5% en 2002 à 49,4% en 2005.

Ces baisses se seraient faites au profit de l'utilisation du gaz qui est passé de 35,8% en 2002 à 39,6% en 2005.

3.2.6. Habitat du ménage

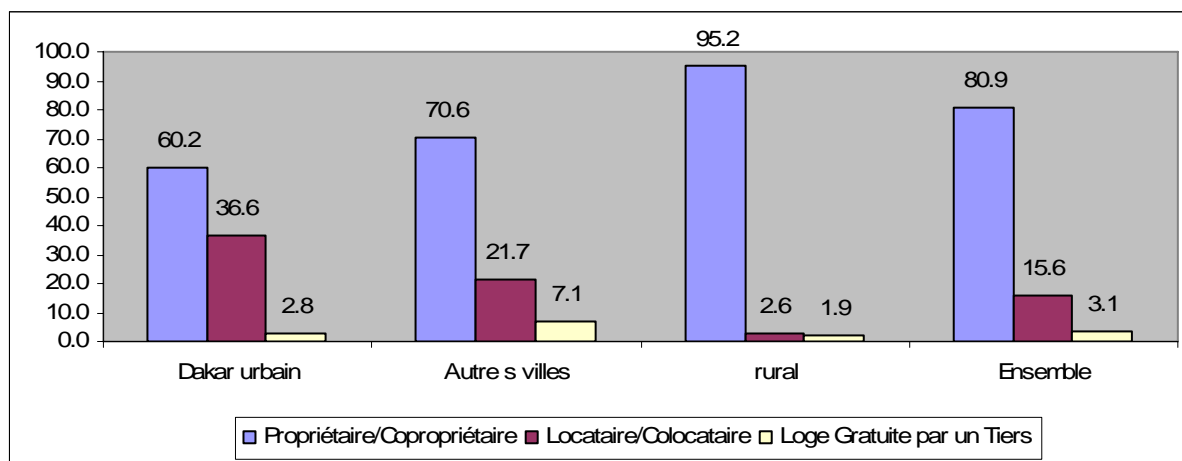
3.2.6.1. Indice de peuplement

L'information sur le nombre de pièces à usage d'habitation est une mesure indirecte du niveau de peuplement du ménage qui peut traduire les conditions de vie du ménage. Selon les résultats de l'ESPS, près de 46,0% des ménages vivent dans un logement disposant d'au plus trois pièces. Les logements à 4-6 pièces concernent 39,3% des ménages. Moins de 11% des ménages disposent de 7 à 9 pièces et 4,0% occupent un logement de 10 pièces ou plus. Les logements disposant d'au moins, plus trois pièces sont plus fréquents à Dakar (près de 57,0%) et dans les autres villes (47,0%) qu'en milieu rural (40,0%).

Le nombre moyen de pièces par logement est estimé à 4,2 au niveau national. Cette moyenne est légèrement plus faible à Dakar (3,5) que dans les autres villes (4,1) et en milieu rural (4,6). Cette légère variation, selon la strate, semble refléter l'effet de l'urbanisation et ses contraintes sur l'espace vital des ménages. En effet, à Dakar où l'espace est plus rare, la taille moyenne des ménages est aussi plus faible ; en milieu rural où l'espace est plus accessible, le nombre moyen de personnes par ménage est aussi plus élevé ; ces mêmes critères d'appréciation expliquent aussi la position intermédiaire des autres villes.

3.2.6.1. Statut d'occupation

Figure 3: Répartition en % des ménages selon le statut d'occupation et le milieu de résidence



Source : DPS, ESPS 2005

3.3. Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

3.3.1. Pauvreté des groupes vulnérables

3.3.1.1. Evolution de la pauvreté des groupes vulnérables

Le système de protection sociale est trop étroit au Sénégal, comme dans tous les pays africains au sud du Sahara. C'est à cet effet que la formulation du DSRP1 en 2002 avait un axe (le troisième), à savoir l'«amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables». Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

L'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficaces et élargis qui auraient permis d'éviter ce basculement quand interviennent ces chocs est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans des situations précaires et même de création de nouveaux pauvres, notamment pour les acteurs du secteur informel.

Il s'agit de mesurer la pauvreté dans l'équilibre genre en général, et en particulier, celle des personnes âgées et des femmes. Il s'agit également d'apporter une vision sur l'évolution de la pauvreté des personnes vulnérables en milieu rural. Depuis la formulation du DSRP_I en 2002, il a été relevé qu'en dépit d'une croissance économique relativement robuste depuis le début des années 90, le développement des zones rurales du Sénégal continue de prendre du retard, entravé par des vulnérabilités structurelles, un accès inéquitable aux services publics et privés et un éventail limité de stratégies pour prévenir, atténuer et faire face aux risques menaçant les ménages ruraux et les personnes vulnérables.

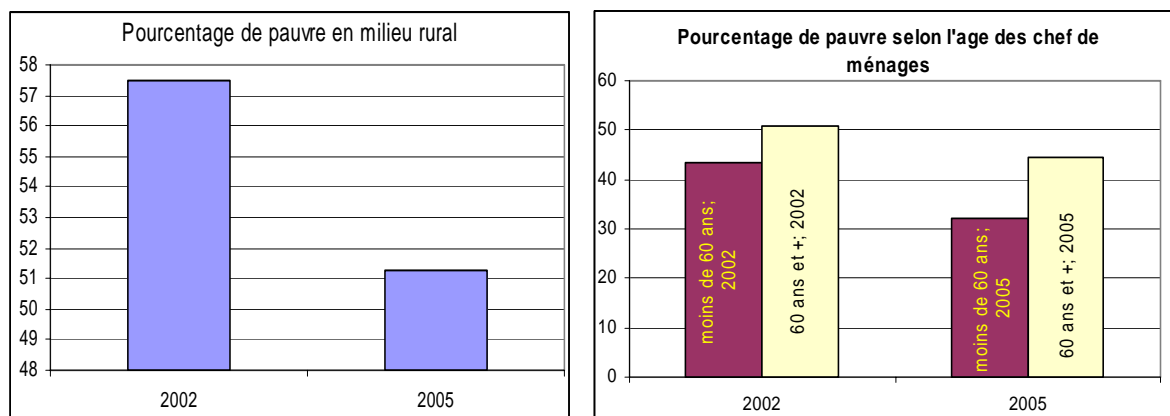
Au vu du retard pris dans la mise en œuvre des programmes de protection des groupes vulnérables et l'accélération du processus de développement des zones rurales, le Sénégal a, dans le cadre de la revue du DSRP_I, élaboré deux Stratégies nationales : la Stratégie nationale de protection sociale et la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité en genre. Ces Stratégies constituent des objectifs majeurs dans le DSRP_II.

3.3.1.2. Fragilité du tissu économique en milieu rural

Malgré un rythme de croissance soutenu dans la période de mise en œuvre du DSRP, le développement des zones rurales du Sénégal continue de prendre du retard, entravé par des vulnérabilités structurelles, un accès inéquitable aux services publics et privés et un éventail limité de stratégies pour prévenir et atténuer les risques menaçant les ménages ruraux.

Bien que la croissance économique ait, dans les dernières années, réduit la pauvreté au Sénégal, ces gains ont été moindres pour les populations rurales qui représentent 58% de la population du Sénégal. En dépit de la plus grande pauvreté dans les zones rurales, certains ménages ont trouvé des stratégies efficaces de croissance économique dans cet environnement.

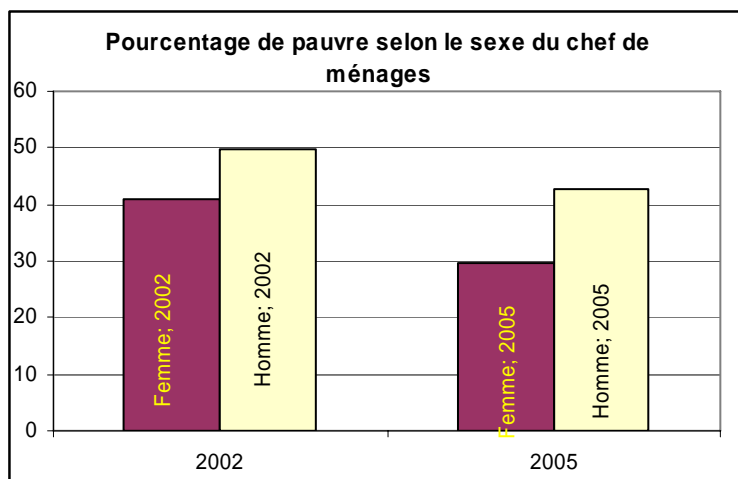
Figure 4: Prévalence de la pauvreté selon le milieu de résidence et selon l'âge du chef de ménage



Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

De même, la pauvreté des ménages vue selon le sexe du chef de ménage montre qu'elle a beaucoup baissé en passant de 40,9% à 29,7%, soit plus de 11 points de baisse en pourcentage. Ceci renforce davantage la nouvelle Stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre (SNEEG) déclinée dans le DSRP_II qui prend la question de genre comme une question transversale dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Figure 5:Prévalence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage



Source : DPS, ESAM 2002 et ESPS 2005

Cependant, ce seul résultat ne pourrait pas cacher toutes les questions de genre au Sénégal qui révèlent que les biais de genre constituent un frein à la réduction de la pauvreté et au développement. Bien que le Sénégal ait adhéré aux différentes conventions internationales, il faut noter la persistance de disparités de genre au niveau des différents paramètres économiques, sociaux, politiques et juridiques, qui sont peu favorables aux femmes.

De manière générale, des vols de bétails, des conflits de propriété et de violence sont les principales sources de risques sociaux en milieu rural au Sénégal.

Le conflit en Casamance depuis le début les années quatre-vingt, a déplacé plusieurs milliers de personnes, laissé des personnes handicapées par les mines terrestres, détruit les infrastructures, occasionné des pertes de recettes touristiques et des investissements privés et un ralentissement des investissements publics.

A l'échelle nationale, le vol de bétail constitue un problème crucial et accroît la vulnérabilité, compte tenu du fait que le bétail est considéré comme un capital de richesse et une valeur refuge contre les chocs.

3.3.1.3. Accès aux services sociaux de base des populations rurales

Au cours de la mise en œuvre du DSRP_I, les populations rurales n'auraient pas connu d'amélioration nette de leurs conditions sanitaires et sont toujours confrontées à des contraintes d'accès aux services sanitaires, malgré les efforts considérables consentis dans ce domaine.

En effet, le paludisme est le problème de santé le plus répandu au Sénégal. Il frappe plus fréquemment les populations rurales. Il est estimé que les effets directs et indirects du paludisme réduisent le PIB de 0,35% au Sénégal. La mortalité infantile, la

mortalité maternelle et la malnutrition des enfants sont restées également beaucoup plus élevées dans les zones rurales. Il faut noter, à cet effet, que 45% des femmes en zone rurale accouchent soit seules soit avec des membres de la famille ou des amies alors que seulement 12% des naissances en milieu urbain se déroulent dans des conditions aussi risquées.

Bien que le Sénégal enregistre un des plus faibles taux de prévalence du VIH en Afrique sub-saharienne, avec une estimation de 0,7% (2005) de la population adulte, les risques pour les populations rurales seraient encore élevés. Ces risques proviennent notamment de la transmission par les travailleurs migrants, d'une moindre connaissance de la prévention et des options de traitement et d'un moindre accès aux services de dépistage et au traitement.

Les obstacles à l'accès à l'école primaire ont commencé à s'aplanir grâce aux investissements massifs en salles de classe. En milieu rural, les facteurs liés à la demande et les problèmes de qualité et de coût prennent de plus en plus une place importante dans les résultats du secteur de l'éducation. D'autres facteurs contribuent également au faible taux de scolarisation en milieu rural : la mortalité infantile, le manque de perception de la pertinence (en raison de la combinaison des faibles retours de l'éducation primaire dans les zones rurales, les faibles niveaux de scolarisation des parents et les préférences parentales pour l'enseignement religieux et arabe), le travail des enfants et les décisions économiques prises en période de bonnes et/ou de mauvaises récoltes.

3.3.2. Politiques et dépenses du secteur public en faveur de la gestion des risques

Le Gouvernement a consacré 43 millions de dollars, en 2004, à l'assistance sociale, aux filets de sécurité et à la gestion des catastrophes, y compris les programmes de développement communautaire du MFFDS. Le Ministère de l'Agriculture répond aux effets consécutifs sur la capacité de production. Les réactions aux inondations de 2003-2004 ont été accélérées du fait des secours dispensés aux sinistrés par le Fonds de Solidarité nationale récemment créé. Mais les approches parallèles de comités communautaires et la distribution du haut vers le bas par les responsables locaux peuvent en réduire l'efficacité et créer des chevauchements.

Pour l'assistance sociale et les filets de sécurité, le Ministère de la femme, de la famille et du développement social (MFFDS) et le Ministère de la Solidarité Nationale (MSN) ont pour mandat fondamental de protéger les familles et les individus les plus vulnérables. Par exemple, le MFFDS détient une longue liste de programmes d'assistance sociale et de développement communautaire en faveur des femmes, des handicapés, des enfants en situation de risque, des personnes âgées et des communautés rurales vulnérables.

Dans un souci de gestion des risques, de nombreux projets du budget des investissements appuient le développement général de l'agriculture, en contribuant, de diverses manières, à la prévention des chocs. L'essentiel des investissements dans l'agriculture et dans l'élevage est destiné à accroître la productivité par l'irrigation, l'amélioration des technologies et le soutien au développement des organisations de producteurs. Les projets d'investissement liés à l'irrigation à eux seuls représentent 40 à 60% du budget d'investissement du Ministère de l'agriculture.

En outre, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, une série de mécanismes financiers a été mise en place pour atténuer et permettre l'adaptation aux risques liés à l'agriculture et chercher à assurer un flux adéquat de crédit vers le secteur.

Le secteur public, y compris le gouvernement central, les donateurs et les administrations locales, ont affecté 176 millions de dollars à la santé en 2004, soit l'équivalent de 2 pour cent du PIB. En dépit de l'augmentation du nombre de postes de santé, les services de santé ont du mal, ces dernières années, à suivre le rythme de croissance de la population. Les résidents ruraux bénéficient d'une qualité de service globalement inférieure en termes de cherté des coûts et d'efficacité des traitements. Ces désavantages affectent la gestion des risques de santé comme le contrôle de la mortalité maternelle.

Le Gouvernement a accru ses efforts de prévention et de traitement du VIH-SIDA bien que les populations aient eu moins de chance d'en bénéficier. La malnutrition semble être efficacement traitée par le Projet d'amélioration de la Nutrition bien que son extensibilité dans les zones rurales soit restreinte par le coût et la présence d'ONG techniquement capables.

Le Gouvernement a déployé des efforts considérables pour accroître l'offre d'enseignement primaire dans les zones rurales. Les politiques d'accompagnement sont, entre autres, les cantines scolaires qui incitent les familles à envoyer leurs enfants à l'école mais leur couverture est limitée et les coûts peuvent s'avérer considérables par rapport aux avantages en retour. Le Ministère de l'Éducation s'efforce également d'aborder les facteurs liés à la demande en diversifiant l'offre éducative, y compris l'enseignement en arabe dans certaines régions.

IV. EVALUATION DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP

Le suivi de la mise en œuvre du DSRP_I s'est effectué de 2003 à 2005 dans un processus participatif au cours duquel des rapports d'avancement ont été produits (2003 et 2004), avec l'ensemble des acteurs, afin de situer les responsabilités. Le suivi s'est fait autour de la stratégie de financement des axes stratégiques et l'évaluation d'une liste d'indicateurs établie en collaboration avec les partenaires au développement (liste communément appelée « liste restreinte des indicateurs du DSRP »).

4.1. Suivi quantitatif du DSRP-I

Un accent particulier a été porté à l'informatisation des services et à l'accès du grand public à l'information socioéconomique. Cette préoccupation est aussi matérialisée par la mise en service d'un site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances, à travers lequel l'ensemble des informations économiques et financières est régulièrement communiqué à l'opinion. Il faut noter que le Sénégal a adhéré au Système Général de Diffusion de Données, SGDD du FMI.

S'agissant de l'appareil statistique, Il y a eu le lancement des études ayant permis la création de l'Agence National de la Statistique et de la Démographie dont l'indépendance vis-à-vis de l'administration permettra d'assurer la fourniture de données encore plus fiables, nonobstant la reconnaissance par une mission conjointe du FMI et de la Banque Mondiale de la qualité des données statistiques.

Quant aux indicateurs de suivi de la pauvreté, ils se composent des indicateurs de l'évolution de la pauvreté (incidence de la pauvreté, profondeur de la pauvreté, etc.), des indicateurs de renforcement des capacités dans les secteurs jugés prioritaires (services sociaux de base) et des indicateurs macroéconomiques. L'évaluation de la plupart de ces indicateurs se fera en prenant en compte d'une part, leur évolution relative et, d'autre part, en comparant leur taux d'accroissement moyen annuel comparativement à l'objectif chiffré en 2005 au cours de la formulation de la SRP.

Chaque année, cette liste restreinte des indicateurs a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des rapports d'avancement de la mise en œuvre du DSRP (2003, 2004) et des rapports de révision de la SRP (2005).

4.2. Evaluation de la stratégie de financement

De bonnes performances ont été réalisées dans le domaine macroéconomique. Afin de consolider ces acquis et se donner les moyens d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015, le Gouvernement a mis l'accent sur une stratégie de croissance forte et soutenue par une diversification de la production agricole pour créer des opportunités d'exportation. Au-delà des principes d'orthodoxie financière, c'est l'orientation sectorielle des dépenses publiques, notamment, les parts relatives des secteurs sociaux (éducation, santé) et des infrastructures qui permettent d'apprécier leur pertinence par rapport aux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. L'évolution de la part relative des secteurs

sociaux (éducation et santé) dans les dépenses publiques indique clairement que ces secteurs constituent une priorité pour les autorités sénégalaises.

Le Sénégal a été noté en 2000 par l'agence internationale de notation Standard & Poor's. Il faut préciser que le classement B+/B obtenu par le Sénégal en 2004 est le même que celui du Brésil et de la Turquie en la matière et devrait constituer un facteur important pour l'attrait des investisseurs et le placement éventuel de bons de Trésor.

Admis à l'Initiative PPTE le 22 juin 2000, le Sénégal bénéficiera au titre de l'allègement de la dette, de 488 millions de dollars en valeur actualisée nette, soit 800 millions de dollars courants, sur une période de 10 ans. L'utilisation de ces ressources a fait l'objet d'une loi de finances rectificative d'un montant de 23,4 milliards de FCFA pour l'année 2001 et de 42,4 milliards de FCFA pour 2003. Ces ressources sont réservées en priorité aux dépenses d'investissement à caractère social. Dans la LFR 2003, les ressources tirées de l'initiative PPTE, complétées par les ressources additionnelles en trésorerie et l'aide budgétaire de certains partenaires financiers, ont permis de financer, entre autres, des projets et actions contribuant à lutter contre la pauvreté. La répartition de l'enveloppe des ressources tirées de l'initiative PPTE a été faite à raison de 80% au monde rural.

La bonne gouvernance est appréciée, à travers l'examen des comptes de gestion de l'Etat, des régions et des établissements publics, par la Cour des comptes. Si l'on considère les comptes de l'Etat, des régions et des établissements publics, le pourcentage de documents reçus a évolué très lentement au cours de la mise en œuvre du DSRP. En 2004 par exemple, ce pourcentage s'élève à 14,1%. En revanche, 25% des comptes de gestion de l'Etat ont été transmis à la cour des comptes en 2003 et 50% en 2004.

Le Gouvernement a procédé, avec l'appui des bailleurs de fonds (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Union européenne, coopération française, etc.), à un diagnostic complet des procédures budgétaires et de passation des marchés (CFAA, CPAR) et défini un plan d'actions. La mise en œuvre des mesures de ce plan d'actions est en cours dans les départements ministériels et permettra d'assurer une amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures.

4.3. Evaluation de la planification stratégique

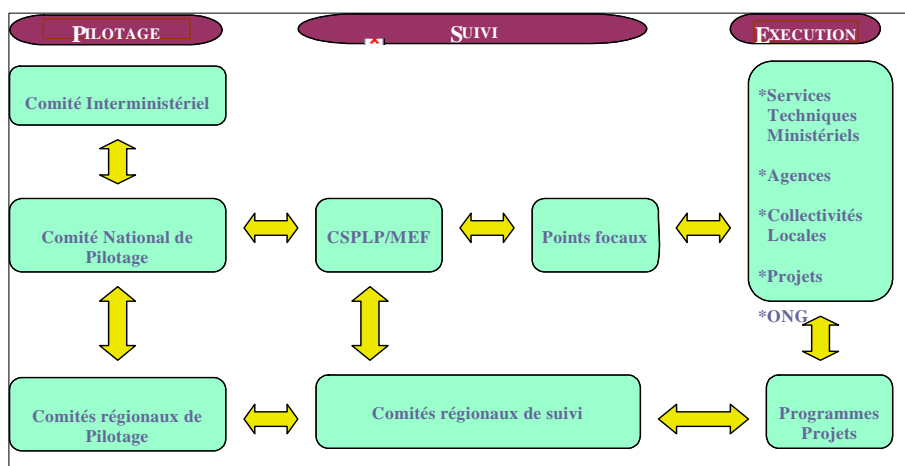
La mise en œuvre du DSRP est portée par un dispositif institutionnel dont l'installation effective aux niveaux central et régional, en 2003, avait pour objectif de garantir, en 2004, (année effective de démarrage de l'exécution de la Stratégie), l'implication de l'ensemble des acteurs à cette étape importante du processus et de favoriser l'efficacité dans la réalisation des actions programmées sur la période.

Aujourd'hui, le dispositif de pilotage du DSRP depuis son adoption par le Gouvernement du Sénégal est fonctionnel. Sur la période 2003-2005, le comité national s'est réuni chaque année pour adopter les rapports d'avancements. En 2006, le conseil interministériel a adopté et entériné les grands changements opérés au cours de la révision du DSRP. Au niveau du suivi, la CSPLP/MEF assure le secrétariat national au niveau stratégique et fait le lien entre les points focaux ministériels, les comités régionaux de suivi. Quant à l'exécution de la stratégie, elle est assurée par les services

techniques des ministères (Education, santé, justice, Collectivités locales, etc.), les Programmes et projets des actions prioritaires du DSRP.

Des contraintes ont été certes constatées par rapport à certains aspects institutionnels, mais globalement, le dispositif a suffisamment bien fonctionné, essentiellement du fait de la mise en œuvre des principes directeurs qui guidait tous les acteurs.

Schéma du dispositif institutionnel



En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP_I a été articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Le niveau stratégique est celui de la définition et de la formulation des politiques. Tandis que le niveau opérationnel est celui de l'exécution des politiques : ce dernier niveau est le domaine des programmes et projets et est exercé à travers les comités de pilotage. Une claire distinction de ces deux niveaux a permis la mise en place de conditions assurant la bonne exécution des politiques, programmes et projets et l'atteinte des résultats favorables à la réduction de la pauvreté au Sénégal.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES

En 2002, le Sénégal a formulé son Document de stratégie de Réduction de la pauvreté afin de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté, d'ici à 2015. Ce document comportait quatre axes stratégiques : (i) Création de richesses ; (ii) Accès aux services sociaux de base ; (iii) Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Ce présent rapport retrace les performances enregistrées depuis la mise en œuvre des différents axes sur la période 2003-2005, soit les trois années précédant la révision du DSRP, en 2006.

En ce qui concerne le diagnostic de la pauvreté, l'analyse de l'ESPS a été faite sur une méthodologie d'analyse de la pauvreté monétaire axée sur celle faite en 2002 sur l'ESAM II. Ainsi, il faut remarquer que l'incidence de la pauvreté au niveau national a connu une baisse en 2005. La prévalence de la pauvreté monétaire chez les ménages est passée de 48,5% à 42,6% entre 2001 et 2005. Alors que chez les individus, elle serait passée de 57,1% à 50,6% sur la même période.

Le profil de la pauvreté élaboré sur l'ESPS 2005 montre qu'il s'est nettement amélioré en 2005 par rapport en 2001. Les différents indicateurs calculés témoignent de ces performances enregistrées entre 2001 et 2005. La pauvreté a reculé aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La prévalence de la pauvreté monétaire chez les ménages en milieu rural est passée, entre 2001 et 2005, de 57,5% à 55,6%, bien que cette baisse soit moins spectaculaire qu'en milieu urbain.

Cependant, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués, du fait de chocs comme les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, etc. En ce qui concerne le second pilier, les investissements dans le capital humain, de manière générale, ont fait l'objet d'une attention particulière avec l'allocation de 50% du budget de fonctionnement aux secteurs sociaux (éducation, santé). Même si tous les effets attendus ne sont pas encore constatés, les investissements dans les services sociaux de base ont permis d'améliorer sensiblement les indicateurs sociaux tendant ainsi vers l'atteinte des OMD.

Le développement économique et social du pays représente un immense défi. L'extrême pauvreté, la faiblesse structurelle de l'économie, l'insuffisance des capacités pour assurer la croissance et le développement constituent des facteurs qui entravent les efforts déployés pour améliorer concrètement le niveau de vie des populations. Le Sénégal se caractérise encore par de nombreuses faiblesses et contraintes : capacités humaines, institutionnelles et productives limitées, vulnérabilité aux chocs extérieurs, accès aux services sociaux de base limité, insuffisance et qualité médiocre des infrastructures.

Pour lever ces contraintes et remédier à ces faiblesses, le Sénégal applique ou prépare, dans tous les secteurs clés du développement, une stratégie ou un programme d'actions cohérent en tenant compte des besoins, des problèmes et des potentiels qui lui sont propres.

Ces politiques et mesures mises en place pour créer des conditions générales propices à des actions visant à éliminer la pauvreté, à surmonter leurs obstacles structurels, cherchent, en fin de compte, à promouvoir : une croissance accélérée, et un développement humain durable appelé à améliorer la qualité de vie des populations, en particulier celle des pauvres, et permettre au pays de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale.

Dans ce cadre, les objectifs de développement économique et financier à court et moyen termes retenus devront être poursuivis dans le cadre des axes d'intervention de la nouvelle version du DSRP, à savoir :

- la création de richesses pour une croissance forte et soutenue, avec la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ;
- l'accélération de la promotion des services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, assainissement, électrification) ;
- la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes. ;
- la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

La réalisation des objectifs de ces différentes stratégies dépend cependant de la bonne gouvernance dans le pays. Dans ce cadre, l'Etat a décidé d'organiser l'amélioration de l'efficacité de son intervention dans le cadre d'un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui articule entre eux, la réforme de l'Administration, le renforcement des capacités de gestion de l'économie nationale et l'appui à la démocratie et à la politique de décentralisation. Les processus de prise de décision, les institutions et la gestion du développement aux plans politique, économique et administratif sont appelés à prendre davantage compte des exigences de participation, d'efficacité, de transparence et de primauté du droit, qui crédibilisent l'application de la stratégie de développement aux yeux des différents partenaires de l'Etat, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Par le programme de bonne gouvernance, l'Etat se modernise tout en renforçant ses capacités à assumer son rôle d'Etat stratège.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : niveaux des indicateurs de la liste restreinte du DSRP-I et Objectif de 2005

DOMAINES	INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Objectifs 2005	
SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,40%	2,10%	-1,30%	4,10%	3,60%	2,30%	4,10%	
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	-1,70%	-4,30%	-1,90%	-3,50%	-4,80%	-4,60%	<3%	
	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,30%	-6,30%	-8,00%	-8,60%	-8,50%	-8,40%	-6.4%	
	4. Taux de chômage (15 ans et +)	ND	16%	ND	ND	16%	16%	15,00%	
	5. Taux d'investissement	20,90%	19,20%	16,70%	20,70%	22,40%	23,30%	24%	
PAUVRETE MONETAIRE	32. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	ND	45.7%	ND	ND	ND	40%	38%
		Rural	ND	65.2%	ND	ND	ND	62,20%	56%
		National	ND	57.1%	57.8%	55.8%	54.0%	52.5%	50.4%
ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	28.31%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
		Latéritique	30.72%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
		Ensemble	47.71%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état		14%	18%	19%	25%	30%	35%	
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	40%	57%	59%	66%	72%	58%	65%	
ENERGIE	30. Taux d'électrification des ménages ruraux	8%	ND	ND	12.5%	ND	15%	15%	
SECTEUR AGRICOLE	33. Part de l'agriculture dans le PIB	9.9%	9.7%	6.4%	8.1%	8.5%	8.6%	8.7%	
	34. Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	13.21%	9.98%	9.74%	8.48%	8.18%	>10%	>12%	

DOMAINES	INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Objectifs 2005	
ENVIRONNEMENT	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)	ND	ND	1,9	1,83	8,97%	12,79	>ratio 2005	
	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	ND	ND	ND	ND	30%	56%	>ratio 2005	
EAU ASSAINISSEMENT ET	10. Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	78%	ND	ND	ND	90%	85%	86%
		Milieu rural	56%	ND	ND	ND	64%	61%	63%
	11.a Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées					17%	17%	20%	
	11.b % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	56%	ND	ND	ND	56,70%	59%	61%	
SANTÉ	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	41%	56%	72%	70%	78%	80%	80%	
	20. Taux de consultation primaire curative	24%	28%	33%	46%	50%	52%	54%	
	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	38%	40%	54%	ND	52%	62%	65%	
	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	1.0%	1.1%	1.2%	1.5%	0,7	< 3%	< 3%	
	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	5.53%	6.78%	7.96%	7.70%	7.82%	9.7%	8%	
NUTRITION	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois	21.0%	19.1%	ND	ND	19%	17%	15%	
EDUCATION	25. Taux brut de scolarisation élémentaire	National	68,30%	69,40%	71.6%	75,80%	79,90%	82,50%	85,50%
		Fille	63%	64,80%	67,60%	72,30%	77,30%	80,60%	>80%
		Garçon	73,50%	73,90%	75,50%	79,30%	82,40%	84,40%	>85%
	26. Taux d'admission au CI	National	81,70%	74,50%	78,10%	85,10%	90,50%	91,50%	95,00%
		Fille	77,40%	72,50%	77,10%	81,00%	91,90%	94,70%	
		Garçon	86,30%	76,50%	79,00%	89,50%	89,10%	88,60%	
	27. Taux d'achèvement pour l'élémentaire	National	36,30%	45,00%	45,60%	45,60%	48,70%	53,90%	58,30%
		Fille	31,60%	39,30%	39,70%	43,90%	42,90%	47,50%	57,00%
		Garçon	40,60%	50,50%	51,30%	47,10%	54,10%	60,10%	59,50%
	28. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	13.50%	11.82%	14.95%	16.38%	18.11%	25.6%	25,00%	
INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	271 / 500	ND	ND		ND	0.6	0,6	
ENFANTS	31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	National	36.7%	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%
		Garçons	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%
		Filles	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%

DOMAINES	INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Objectifs 2005
----------	-------------	------	------	------	------	------	------	----------------

DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	Montant du FDD	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	12,7	>12
		Montant du FECL	3,5	3,8	4	6	4	6	>6
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette			1,80%	2,20%	2,20%	1,90%	1,95%	>2%
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales		26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	20%	23%	>30%
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales		3915	3390	5982	6688	2795		
	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales		ND	<9mois	<9mois	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois
BONNE GOUVERNANCE	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics.***** (pourcentage de marchés passés en entente directe)		ND	ND	ND	ND	ND	(*)	<20%
	18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissement publics)		3,40%	4,20%	9,20%	14,00%	15,50%	8,00%	20,00%

Source : CSPLP/MEF, DRSP1

Annexe 2 : Montant des dépenses selon le milieu de résidence

Dépenses alimentaires	Dakar urbain	autres villes	milieu urbain	rural	Ensemble
mil sorghos maïs fond	6 842 004 080	8 328 691 518	15 170 695 598	56 089 190 712	71 259 886 310
Sous-produits (sankhal farine de mil...)	4 147 134 791	2 430 509 140	6 577 643 931	7 143 907 532	13 721 551 463
Riz entier et Riz Brisé	51 297 364 686	34 638 729 476	85 936 094 163	97 215 325 658	183 151 419 821
Arachides et Sous-produits	44 317 065 890	5 299 308 091	49 616 373 981	19 652 739 899	69 269 113 880
Huiles végétales/Arachides	35 960 603 804	24 361 349 880	60 321 953 684	60 997 565 150	121 319 518 834
Autres Huiles (huile de palme deew gnor deew rith)	6 378 632 646	4 125 123 621	10 503 756 267	6 696 533 989	17 200 290 256
Tomate concentrée	13 937 284 559	8 595 195 417	22 532 479 976	17 649 837 452	40 182 317 428
Tomate Fraîche	6 904 299 413	3 956 445 271	10 860 744 684	9 644 863 049	20 505 607 733
Légumes et Tubercules	37 430 836 186	23 291 021 099	60 721 857 285	40 706 138 644	101 427 995 929
Condiments et Assaisonnement	18 364 749 451	9 823 239 379	28 187 988 830	21 715 639 343	49 903 628 173
Poissons Frais	61 989 902 018	27 607 297 766	89 597 199 785	46 107 849 488	135 705 049 273
Poissons fumés et séchés	9 399 486 580	5 749 272 931	15 148 759 511	14 927 058 168	30 075 817 679
Viande	41 313 848 998	18 828 105 082	60 141 954 080	24 385 739 456	84 527 693 537
Volaille (poulet canard)	20 004 271 178	7 033 089 273	27 037 360 450	7 844 815 622	34 882 176 072
Sucre en morceau et granulé	20 978 285 928	15 421 481 299	36 399 767 228	47 028 407 736	83 428 174 963
Café	7 285 978 047	4 322 302 384	11 608 280 431	12 292 813 735	23 901 094 166
Thé	9 593 127 055	6 664 525 957	16 257 653 013	17 897 305 446	34 154 958 458
Cola	1 687 198 609	1 263 966 259	2 951 164 868	6 708 498 252	9 659 663 120
Boissons non alcoolisées	8 516 673 172	3 947 542 884	12 464 216 056	3 846 327 103	16 310 543 159
Jus de Fruits Locaux	5 411 799 695	2 652 953 231	8 064 752 925	2 723 713 800	10 788 466 725
Boissons Alcoolisées	1 422 081 687	568 616 053	1 990 697 740	960 869 182	2 951 566 921
Pain de blé/mil	44 719 288 934	25 142 417 524	69 861 706 458	42 591 236 807	112 452 943 265
Gâteaux et autres biscuits	7 079 155 650	2 874 470 342	9 953 625 992	5 663 523 431	15 617 149 424
Lait (Concentré ou Frais)	16 756 125 829	7 002 159 636	23 758 285 466	11 694 126 269	35 452 411 735
Autres produits laitiers	17 209 602 939	8 586 505 838	25 796 108 778	10 313 999 532	36 110 108 310
Fruits (Banane Pomme Orange...)	10 912 677 176	5 152 038 269	16 064 715 445	4 860 880 066	20 925 595 511
Repas et Alim. Cons. hors domicile)	22 852 333 276	7 581 794 433	30 434 127 709	20 086 021 338	50 520 149 047
TOTAL	532 711 812 280	275 248 152 054	807 959 964 334	617 444 926 860	1 425 404 891 194

Annexe 3 : Dépenses d'électricité, gaz et autres combustibles

Autres dépenses non alimentaires	Dakar urbain	autres villes	milieu urbain	rural	Ensemble
Savon et Produits d'entretien	26 596 966 890	12 149 532 559	38 746 499 449	28 190 440 186	66 936 939 635
Gaz	21 724 361 032	9 550 037 826	31 274 398 859	9 601 288 059	40 875 686 918
Charbon de bois	7 028 720 679	4 598 439 553	11 627 160 233	2 929 361 103	14 556 521 336
Bois	665 879 263	3 334 627 168	4 000 506 431	8 624 509 432	12 625 015 863
Loyer	70 883 897 323	11 442 539 015	82 326 436 338	3 862 242 942	86 188 679 280
Eclairage : Bougie-Pétrole	2 194 718 218	2 461 760 350	4 656 478 568	13 070 615 287	17 727 093 855
Hygiène et soin corporel	28 065 118 971	7 857 894 000	35 923 012 972	12 436 558 182	48 359 571 154
Cigarette-Tabac	7 171 110 985	3 971 562 449	11 142 673 434	5 491 803 407	16 634 476 841
Loisirs : Cinéma-Sport-Lecture	11 310 728 102	2 693 271 275	14 003 999 377	1 852 518 512	15 856 517 888
Domestique	29 881 332 324	5 813 876 364	35 695 208 689	10 389 821 322	46 085 030 011
Petit Equipement du Ménage	6 392 665 594	2 044 858 994	8 437 524 588	7 662 096 402	16 099 620 990
Vêtements	32 050 517 590	10 491 172 579	42 541 690 169	24 745 153 469	67 286 843 638
Tissus	37 665 822 890	11 417 388 178	49 083 211 068	30 315 884 879	79 399 095 947
Confection	16 015 979 864	4 944 292 712	20 960 272 576	10 665 030 167	31 625 302 743
Chaussures	21 157 537 046	6 415 646 573	27 573 183 618	12 913 188 326	40 486 371 944
Produits cosmétiques	19 087 383 611	8 412 506 282	27 499 889 893	11 469 063 262	38 968 953 155
Dépense sur Véhicules	29 530 216 323	10 415 059 723	39 945 276 046	18 603 441 336	58 548 717 382
Transferts Verses	42 160 583 978	18 210 468 873	60 371 052 851	37 913 878 072	98 284 930 923
Transport	74 674 073 361	15 761 609 018	90 435 682 379	33 262 120 131	123 697 802 510
Dépenses Réparations/Modification du Logement	18 141 574 975	4 829 896 757	22 971 471 732	17 214 198 861	40 185 670 593
Autres Dépenses	5 763 822 261	3 245 979 623	9 009 801 884	10 980 077 462	19 989 879 346
Eau	23 826 489 480	8 610 916 728	32 437 406 208	10 463 981 513	42 901 387 721
Électricité	41 021 265 268	15 840 116 877	56 861 382 144	9 095 834 960	65 957 217 104
Téléphone fixe portable télécentre	32 012 387 138	13 371 256 947	45 383 644 085	21 385 482 563	66 769 126 647
Dépenses de Constructions	49 495 601 779	27 046 974 043	76 542 575 823	49 354 312 854	125 896 888 677
Cérémonies Diverses	27 249 014 207	13 130 823 209	40 379 837 416	40 313 485 445	80 693 322 862
Fêtes (Korité Tabaski Noël....)	43 428 747 444	25 598 998 451	69 027 745 895	60 549 433 720	129 577 179 614
Impôts Amendes Taxes Contravention...	7 899 945 409	1 036 398 586	8 936 343 994	2 277 078 449	11 213 422 443
Achats et modification de parures	9 078 569 526	2 659 022 003	11 737 591 529	7 168 931 393	18 906 522 921
Mobilier et Equipement Durable	15 009 095 244	6 334 585 206	21 343 680 450	10 584 930 994	31 928 611 443
Achats de moyens de transports	7 950 141 313	2 746 748 173	10 696 889 485	2 204 627 042	12 901 516 527
TOTAL	765 134 268 089	276 438 260 093	1 041 572 528 182	525 591 389 730	1 567 163 917 912